

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX – TRAVAIL – PATRIE

COOPÉRATION CAMEROUN
BANQUE MONDIALE

PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DES
COMPÉTENCES POUR LA CROISSANCE ET
L'EMPLOI

UNITÉ DE COORDINATION DU PROJET



REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE – WORK – FATHERLAND

CAMEROON – WORLD BANK

COOPERATION

SECONDARY EDUCATION AND SKILLS
DEVELOPMENT PROJECT

PROJECT COORDINATION UNIT

Contrat N°001/C/PADESCE/UCP/SPM/2024 du 24/01/2024

**EVALUATION DES RISQUES DE SECURITE
(ERS) POUR LES PROJETS PADESCE (PROJET
D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DES
COMPETENCES POUR LA CROISSANCE ET
L'EMPLOI), PAREC (PROGRAMME D'APPUI A
LA REFORME DE L'EDUCATION AU
CAMEROUN) ET PERACE (PROJET
D'ELECTRIFICATION RURALE ET D'ACCES A
L'ENERGIE DES ZONES SOUS-DESSERVIES
AU CAMEROUN)**

RAPPORT FINAL

Juin 2024

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABBREVIATIONS

ACF : ONG Action Contre la Faim

ALDEPA : ONG, Association Locale pour un Développement Participatif et Autogéré

APE : Associations de Parents d'Elèves

BA : Bataillon d'Appui

BAFUMAR : Bataillon des Fusiliers Marins

BAFUSCO AIR : Bataillon des Fusiliers Commando de l'Air

BIM : Bataillon d'Infanterie Motorisée

BIR : Bataillon d'Intervention Rapide

BIR DELTA : Bataillon d'Intervention Rapide en Opération Delta à Bakassi

BRQ : Bulletins de Renseignement Quotidien des unités et formation de renseignement et des FDS

CADEPI : ONG Cellule d'Appui au Développement Local Participatif Intégré

CARITAS: ONG Association catholique à but non lucratif créé en 1942 à Genève

CCP : Cellule de Coordination du Projet

CDC: Cameroon Development Corporation plantations. Entreprise agroindustrielle spécialisée dans la production d'huile de palme, la culture de banane et de thé, dans les régions du Sud-Ouest

CNDDR : Comité National de Désarmement, Démobilisation et de Réintégration

CNI : Carte Nationale d'Identité

COVI : Comités de Vigilance

CPC : Centre Préscolaires Communautaires

CICR : ONG Comité International de la Croix-Rouge

DDR : Désarmement, Démobilisation et de Réintégration

DGRE : Direction Générale de la Recherche Extérieure

DGSN : Délégation Générale à la Sureté Nationale

E EI : Engins explosif Improvisé

EFTP : Etablissement de Formation Technique et Professionnel

ERS : Evaluation des Risques Sécuritaire

ESG : Etablissement d'Enseignement Secondaire Général

ESIR : Equipes Spéciales d'Intervention Rapide de la Police

FAO/PAM : ONG Programme Alimentaire Mondial

FDS : Forces de Défense et de Sécurité

FMO : Forces de Maintien de l'Ordre

GANÉ : Groupes Armés Non Etatiques

GIC : Groupe d'Initiative Commune : Organisation autonome privée créée librement, qui appartient à ses membres, est administrée, financée et contrôlée par ces derniers.

GPIGN : Groupement Polyvalent d'Intervention de la Gendarmerie Nationale

HCR : Haut-Commissariat aux Réfugiés

IDA : L'Association Internationale de Développement, une institution de la Banque Mondiale

INTERSOS : Organisation Non Gouvernementale internationale italienne créée en 1992, dans le but d'intervenir dans les situations d'urgence et de crise afin d'apporter une aide immédiate aux personnes dont la vie est menacée par les conflits, la violence, l'extrême pauvreté, les catastrophes naturelles ou humaines

IRC: ONG International Rescue Committee

ISWAP ou PEIAO : Islamic State West Africa Province ou Province de l'Etat Islamique en Afrique de l'ouest, en activité dans le lac Tchad.

JAS : Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'Awati Wal-Jihad ou encore Groupe Sunnite pour la prédication et le jihad. Mouvement de contestation des années 2000 de Mohammed Yusuf, anciennement Boko Haram, en activité dans le Nord-Est du Nigéria et le long des Monts Mandaras.

Ligne BT : Ligne Basse Tension

Ligne HT : Ligne Haute Tension

LUKMEF: Martin Luther King Jr Memorial Foundation

MECST : Mission d'Evaluation, de Contrôle et de Supervision Technique

MINAT : Ministère de l'Administration Territoriale

MINDEF : Ministère de la Défense

MST/SIDA : Maladies Sexuellement Transmissibles/Syndrome d'immunodéficience Acquise

NOSO : Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest

NRC : ONG Norwegian Refugee Council

OCHA: Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies

OI : Organisations Internationales

ONG : Organisations Non Gouvernementale

OSC : Organisation de la Société Civile

PAMOL : Entreprise agroindustrielle publique de production d'huile de palme dans la région du Sud-Ouest.

PADESCE : Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Secondaire et des Compétences pour la Croissance et l'Emploi

PAREC : Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun

PERACE : Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Energie des zones sous-desservies au Cameroun

PGES : Plan de Gestion Environnemental et Social

PGS : Plan de Gestion de la Sécurité

PHP : Société agroindustrielle privée dénommée Plantations du Haut Penja dans les régions du Sud-Ouest et du Littoral
PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMI : Petites et Moyennes Industries

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PUI : ONG Première Urgence Internationale

RG : Région de Gendarmerie

RMIA : Région Militaire Inter-Armée

RN : Route Nationale

SODEPA : Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales

SED/CGN : Secrétariat d'Etat à la Défense Chargé de la Gendarmerie Nationale

TDR : Termes De Reference

UCP : Unité de Coordination du Projet

VBG : Violences Basées sur le Genre

VCE : Violences Contre Enfants

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABBREVIATIONS	i
SOMMAIRE	iv
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES FIGURES	vii
EXECUTIVE SUMMARY	viii
RESUME ANALYTIQUE	ix
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION	1
II. ACTIVITES PREVUES PAR LES PROJETS ET OBJECTIFS DE LA MISSION	1
II.1. Activités prévues par les projets	1
II.2. Objectifs de la mission	2
III. CADRE SPATIAL DE LA MISSION	2
IV. EVALUATION DES RISQUES DE SECURITE	4
IV.1. L'objectif de l'Evaluation des Risques de Sécurité	4
IV.2. Description de l'approche proposée pour mener l'évaluation, y compris les principales parties prenantes pour la communication de l'évaluation	5
IV.3. Evaluation du contexte sécuritaire et des menaces	6
IV.3.1. Description du contexte sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord	6
IV.3.1.11 Description du contexte sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest	6
IV.3.1.2. Description du contexte sécuritaire dans la région de l'Extrême-Nord	24
IV.3.1.2.1. Des incidents de sécurité relevant du JAS et de l'ISWAP	24
IV.3.1.2.2. Des faits sécuritaires autres que ceux posés par le JAS et ISWAP	28
IV.3.1.3. Contexte sécuritaire dans les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Est	33
IV.3.1.4. Régions en zone rouge au plan national	34
IV.3.1.5. Principaux acteurs de la sécurité à l'échelon national	35
IV.4. Types de risques de sécurité au niveau granulaire, interactions entre les différents acteurs de la sécurité et influence des acteurs de la sécurité sur la mise en œuvre des projets	42
IV.4.1. Types de risques de sécurité au niveau granulaire	42
IV.4.2. Interactions entre les différents acteurs de la sécurité.	42
IV.4.3. Influence des acteurs de la sécurité sur la mise en œuvre des projets	43

IV.5. Evaluation des risques de sécurité liés aux projets _____	44
IV.5.1. Evaluation des risques de sécurité liés au PADESCE _____	45
IV.5.1.1- Les activités du PADESCE _____	45
IV.5.1.2. Profil de risque du PADESCE _____	46
IV.5.2. Evaluation des risques de sécurité liés au PAREC _____	54
IV.5.2.1- Les activités du PAREC _____	54
IV.5.2.2. Profil de risque du PAREC _____	54
IV.5.2.3. Matrice des risques sécuritaires du PAREC _____	56
IV.5.3. Evaluation des risques de sécurité liés au PERACE _____	62
IV.5.3.1- Les activités du PERACE _____	62
IV.5.3.2. Profil de risque du PERACE _____	63
IV.5.3.3. Matrice des risques sécuritaires du PERACE _____	65
V. ANALYSE DES OPINIONS DES COMMUNAUTÉS AFFECTÉES SUR L'INSÉCURITÉ ET SA GESTION AU SEIN DES PROJETS _____	71
V.1. Attitude générale envers les projets _____	71
V.2. Perception de la population sur l'impact de l'insécurité sur les travaux des projets _____	72
V.3. Points de vue des populations sur l'implication Forces de Défense et de Sécurité, des sociétés de sécurité, des groupes d'autodéfense, dans mise en œuvre des projets. _____	73
V.4. Facteurs socio culturels pertinents à prendre en compte en cas d'intervention des FDS pour protéger les sites de travaux ou autres activités des projets _____	74
VI. SITUATION HUMANITAIRE DANS LES REGIONS DES PROJETS _____	75
VII. CONSIDERATIONS SECURITAIRES SPECIFIQUES AUX PROJETS _____	76
VII.1. Comment faire face aux acteurs armés non étatiques _____	76
VII.2. Capacités de gestion des risques liés à la sécurité des projets par les institutions gouvernementales responsables des projets _____	77
VII.2.1 Attitude des institutions gouvernementales des localités bénéficiaires des projets _____	77
VII.2.2 Capacités des institutions gouvernementales locales à sécuriser les projets _____	78
VII.2.2.1. Evaluation des Forces de sécurité gouvernementales des régions des projets _____	78
VII.2.2.2. Capacités des Forces de sécurité gouvernementales à sécuriser les projets. _____	80
VII.3. Evaluation des Comités de Vigilance dans les zones des Projets. _____	80
VII.4. Evaluation des Agences de Sécurité Privées dans les zones des projets _____	81
VII.5. Approche à adopter pour atténuer les risques sécuritaires dans les projets _____	81
CONCLUSION _____	85

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Tableau récapitulatif des incidents de sécurité dans les régions du NORD-OUEST et du SUD-OUEST pour les années 2022 et 2023.....	17
Tableau 2: Tableau récapitulatif des manifestations sécuritaires enregistrées dans les régions du NOSO pour les années 2021, 2022 et 2023.....	18
Tableau 3: Tableau des niveaux de risque dans la région du Nord-Ouest.....	21
Tableau 4: Tableau des niveaux de risque dans la région du Sud-Ouest.....	22
Tableau 5: Tableau récapitulatif incidents de sécurité dans la région de l'Extrême-Nord, pour les années 2022 et 2023.....	29
Tableau 6: Tableau des niveaux de risque dans la région de l'Extrême-Nord.....	31
Tableau 7: Tableau de l'influence des acteurs de la sécurité sur la mise en œuvre des projets	43
Tableau 8: Risques, degré de criticité et mesures de mitigations du PADESCE.....	49
Tableau 9: Matrice des risques de sécurité du PADESCE.....	53
Tableau 10: Risques, degré de criticité et mesures de mitigations du PAREC.....	57
Tableau 11: Matrice des risques de sécurité du PAREC.....	61
Tableau 12: Risques, degré de criticité et mesures de mitigations du PERACE.....	66
Tableau 13: Matrice des risques de sécurité du PERACE.....	70

LISTE DES FIGURES

Figure 1: carte de la région de l'Extrême-Nord	Figure 2: Carte de la région du Nord-Ouest.....	3
Figure 3: carte de la région du Sud-Ouest.....		4
Figure 4: Carte des axes dangereux de la région du Sud-Ouest.....		19
Figure 5: Carte des axes dangereux de la Région du Nord-Ouest.....		20
Figure 6: Carte des zones à risque de la région du Nord-Ouest.....		21
Figure 7: Carte des zones à risque de la région du Sud-Ouest.....		22
Figure 8: Carte des axes dangereux de la région de l'Extrême –Nord.....		30
Figure 9: Carte des zones à risque de la région de l'extrême-Nord.....		31
Figure 10: Carte des zones rouges au plan national.....		35

EXECUTIVE SUMMARY

In a bid to achieve equitable access to quality education in targeted areas, with a particular focus on girls, improve the development of the skills system and the quality of the education system in disadvantaged areas, extend the rural electrification network to new localities through new production units, and support capacity building for women and youth, the Government of the Republic of Cameroon, through the Ministries of Secondary Education (MINESEC), Employment and Vocational Training (MINEFOP), Basic Education (MINEDUB) and that of Water and Energy (MINEE), has received funds from the International Development Association (IDA), a World Bank structure, for the Secondary Education and Skills Development Project (SESDP), the Cameroon Education Reform Support Program (PAREC), and the Rural Electricity Access Project for Underserved Regions in Cameroon (PERACE), for works and other interventions in all regions of the territory.

The ongoing socio-political crisis in the North-West and South-West regions, and the security crisis in the Far-North region, with attacks from the Boko Haram Islamic group, have so far prevented the smooth implementation of projects in these three regions due to the unstable security situation. A Security Risk Assessment (SRA) was therefore required, to ensure the safe implementation and execution of the projects, guaranteeing workers, facilities and surrounding and beneficiary communities' safety, in line with the World Bank's environmental and social requirements.

Taking into account security events occurring in the Regions of projects received from central security services, the field and regional security services, the SRA carried out reveals that, to date, protests continue in the North-West and South-West Regions, as well as in the Far-North Region, which is exposed to Boko Haram terrorists and non-state armed groups from neighbouring countries. Incidents continue to occur in these areas, as non-state armed groups and terrorists continue to carry out actions on the ground. Even if the calm in certain parts of these regions allows people to go about their business as usual, security risks linked to the planned projects (assassinations, kidnappings and attacks, theft, destruction and vandalism) remain, not only for local residents, but also for workers, project equipment, contractors and supervisory bodies. Whether significant or residual, depending on the project area, they have all been assessed and analysed in-depth, along with their probability of occurrence, their impact on the projects, and the corresponding mitigation measures.

RESUME ANALYTIQUE

Dans le but d'envisager d'accroître un accès équitable à une éducation de qualité dans des zones ciblées avec accent sur les filles, d'améliorer le développement du système des compétences, d'améliorer la qualité du système éducatif dans les zones défavorisées, d'étendre la densification du réseau d'électrification rurale à de nouvelles localités à travers de nouvelles unités de production, puis de soutenir le renforcement des capacités des femmes et des jeunes, le Gouvernement de la République du Cameroun à travers les Ministères des Enseignements Secondaires (MINESEC), de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP), de l'Education de Base (MINEDUB), de l'Eau et de l'Energie (MINEE), a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA), une structure de la Banque Mondiale, le financement du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Secondaire et des Compétences pour la Croissance et l'Emploi (PADESC), du Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC), et du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Energie dans les zones sous-desservies au Cameroun (PERACE), pour des travaux et autres interventions dans toutes les régions du Cameroun.

La crise sociopolitique en cours dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, et la crise sécuritaire dans la région de l'Extrême-Nord, affectée depuis plus de dix ans par l'insécurité à travers par un conflit armé asymétrique contre des groupes armés non étatiques (GANE) affiliés au JAS et à ISWAP (couramment confondus sous l'étiquette Boko Haram) n'ayant pas permis jusqu'à ce jour une mise en œuvre sereine des projets dans ces trois régions, en raison de la situation sécuritaire volatile, une Evaluation des Risques de Sécurité (ERS) a été requise, en vue d'établir une base analytique quant aux dynamiques et tendances sécuritaires de ces régions et d'identifier les menaces et risques de sécurités susceptibles d'affecter la mise en œuvre et le suivi des projets. Cette ERS constituera la base analytique sur laquelle seront identifiés des mesures de prévention et d'atténuation des risques qui seront circonscrites dans les Plans de Gestion des Risques de Sécurité (PGRS). Ces instruments participent des exigences posées par La Banque Mondiale à son client, à travers le Cadre Environnemental et Social (CES) et notamment ses normes 1 et 4 qui prescrivent la responsabilité de l'emprunteur en matière de gestion opérationnelle des risques liés à la sécurité pour les personnels (y compris des partenaires de mise en œuvre), bénéficiaires et riverains, et pour les actifs et biens des projets.

A ce jour, la contestation ne s'est pas estompée dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, de même que dans la Région de l'Extrême-Nord Des incidents continuent de

survenir dans ces zones, les GANE et les terroristes continuant de se manifester sur le terrain., Les risques sécuritaires principaux susceptibles d'affecter les travaux des projets envisagés sont principalement : les attaques armées, les assassinats et exactions,, les kidnappings, les cas de vol, de pillage et de destruction des biens, le vandalisme, les incidents liés aux IED, etc), Ils peuvent affecter aussi bien les populations riveraines que les travailleurs, les matériels des projets, les entreprises des travaux et les structures de contrôle. Significatifs ou résiduels en fonction de la zone du projet, ils ont partout été évalués et analysés profondément, de même leurs probabilités de survenue, leurs impacts de sur les projets, de même que les mesures de mitigation correspondantes.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu de l'Association Internationale de Développement (IDA), une institution de la Banque Mondiale, des crédits pour les financements des activités identifiées dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Secondaire et des Compétences pour la Croissance et l'Emploi (PADESCE), du Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC), et du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Energie des zones sous-desservies au Cameroun (PERACE).

La région de l'Extrême-Nord croule depuis une dizaine d'années sous les affres du grand banditisme transfrontalier et est affectée par la violence et le conflit armé avec des GANE. Les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest souffrent depuis l'année 2016 d'une crise sécuritaire sans précédent ayant aujourd'hui pris les allures d'une crise séparatiste. Ces trois régions sont en proie à une insécurité notoire, en raison de multiples incidents et de nombreuses restrictions qui y ont altéré la qualité de la vie et l'exercice libre de toute activité de développement.

De ce fait, la mise en œuvre des projets suscités ne peut se faire dans ces régions en crise sans évaluer les risques de sécurité, à travers une ERS, auxquels s'exposent leurs activités, leurs personnels, leurs bénéficiaires et populations riveraines et leurs actifs et biens, en vue de permettre leur mise en œuvre et leur suivi à travers des mesures d'atténuation de ces risques agencées dans des Plans de gestion des risques (PGRM), conformément aux exigences environnementales et sociales du bailleur (Banque mondiale).

II. ACTIVITES PREVUES PAR LES PROJETS ET OBJECTIFS DE LA MISSION

II.1. Activités prévues par les projets

Prévus d'être mis en œuvre dans toutes les régions du Cameroun et particulièrement dans les trois régions en crise, ces trois projets se proposent respectivement :

- Pour le PADESCE, d'envisager d'accroître un accès équitable à une éducation de qualité dans des zones ciblées, avec accent sur les filles, puis d'améliorer le développement du système des compétences, à travers la formation (enseignants, membres de certains GIC et associations), la dissémination des référentiels d'enseignement, les travaux de réhabilitations dans certains établissements scolaires et Centres de formation professionnelle, des appuis multiformes à certains élèves vulnérables, travailleurs et établissements scolaires et de formation sous forme de matériels ou de fonds, sous la double tutelle technique des

Ministères des Enseignements Secondaires (MINESEC) et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) ;

- Pour le PAREC, d'améliorer la qualité du système éducatif dans les zones défavorisées, à travers les appuis spéciaux et multiformes aux écoles primaires publiques et privées, les recrutements et déploiements d'enseignants, les ateliers et séminaires régionaux de formation, les ateliers d'imprégnation, de renforcement des capacités et de recyclages d'enseignants et de directeurs d'école, réhabilitations des écoles maternelles ou de Centre Préscolaires Communautaires, sous la tutelle du Ministère de l'Education de Base (MINEDUB) ;

- Et enfin pour le PERACE d'accroître l'accès à l'électricité dans les régions ciblées, notamment l'Extrême-nord, le Nord, l'Adamaoua, l'Est, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, à travers l'extension du réseau interconnecté, de construire de nouvelles unités de production (lignes et ouvrages de distribution électrique), l'électrification de villages, le branchement et le raccordements de ménages le soutien à ces ménages pour les coûts des branchements, et le renforcement des capacités des femmes et des jeunes, sous la tutelle du Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE).

II.2. Objectifs de la mission

L'objectif principal de cette mission tel que décrit par les TDR, est de produire une Evaluation des Risques de Sécurité (ERS) conjointe pour les trois projets, décrivant les contextes sécuritaires, les dynamiques de conflictualité et grandes tendances, les menaces et vulnérabilités pour faire ressortir les risques liés à la sécurité, leurs impacts sur les projets ainsi que des recommandations en matière de mesures d'atténuation ou de mitigation, qui serviront à la préparation des Plans de Gestion de ces Risques (PGRM).

III. CADRE SPATIAL DE LA MISSION

Il s'agit de la zone d'intervention de la mission du consultant. La mission du consultant couvrira l'ensemble des communes ciblées pour les travaux ou autres interventions exposées à l'insécurité dans toutes les régions du Cameroun.

De manière plus spécifique :

Pour le PADESCE et le PAREC, la mission du consultant couvrira les communes bénéficiaires des régions du **Sud-Ouest**, du **Nord-Ouest**, et de l'**Extrême-Nord**.

Cependant pour le PERACE, la mission du consultant sera limitée aux 41 localités ciblées dans la zone de Kousseri, région de **l'Extrême-Nord** ; les 27 localités ciblées dans les départements du Bui, Boyo et Donga-Mantung et les 15 localités ciblées dans les départements de la Menchum, Mezam, MOMO, Ngok-Etunjia de la région du **Nord-Ouest** ; 18 localités dans les départements du Fako, Meme et Ndian et 12 localités ciblées dans les départements du Manyu, Lebiallem et Kupe Manenguba dans la région du **Sud-Ouest**.

Les figures représentées ci-dessous, donnent une illustration du cadre spatial de la mission du consultant pour les trois projets, avec une restriction pour le PERACE dont l'étude se limite pour la figure 1 au département du Logone et Chari.



Figure 1: carte de la région de l'Extrême-Nord



Figure 2: Carte de la région du Nord-Ouest

(Source : Site mairies-du-cameroun.org)



Figure 3: carte de la région du Sud-Ouest

(Source : Site mairies-du-cameroun.org)

A ces zones précisées et délimitées par les TDR, il faut ajouter, les régions :

- Du Nord, avec les départements du Mayo-Louti de la Bénoué et du Faro, une bonne partie du département du Mayo-Rey le long de la frontière avec le Tchad;
- De l'Adamaoua avec les départements du Faro et Déo, du Mbere, de la Vina (Ngaoundere2 et Nyambaka) ;
- De l'Est, notamment le long de la frontière avec la RCA et le département du Lom et Djerem (arrondissement de Garoua Boulai), et de la Kadey (arrondissements de Kette et Mbotoro).

Ces régions, même si elles ne sont pas en situation de conflit armé, posent des problématiques en termes risques liés à la sécurité pour les opérations des projets, car en proie à une recrudescence d'enlèvements contre rançon, et des cas de coupeurs de route.

IV. EVALUATION DES RISQUES DE SECURITE

IV.1. L'objectif de l'Evaluation des Risques de Sécurité

L'objectif de l'Evaluation des Risques de Sécurité (ERS) est d'analyser la situation sécuritaire du moment dans les régions du Sud-Ouest, du Nord-Ouest et de l'Extrême-Nord en particulier, afin d'identifier les risques auxquels sont exposés les projets dans les zones d'intervention, leur niveau de probabilité, etc. Elle constituera la base analytique sur laquelle seront construits les PGRM.

IV.2. Description de l'approche proposée pour mener l'évaluation, y compris les principales parties prenantes pour la communication de l'évaluation

Une revue des tâches s'est imposée au consultant à la suite de la lecture et de la compréhension des TDR, pour une bonne atteinte des objectifs. Le consultant s'est appuyé sur certaines sources pour mener cette évaluation, notamment :

- Les documents frappés du sceau « Secret Défense » ou « Confidentiel Défense » obtenus discrètement auprès des Services Centraux de Sécurité¹ (Points de Situation, Bulletins de Renseignement Quotidiens, Synthèses Hebdomadaires, Mensuelles, trimestrielles ou Semestrielles de Renseignement²), et les documents de même type et de même ordre obtenus auprès des Services Régionaux Déconcentrés de Sécurité. Ces documents regorgent, contiennent ou retracent de faits administratifs, politiques, diplomatiques, transfrontaliers, socioculturels, religieux, économiques et sécuritaires survenus dans l'ensemble des régions de l'étendue du territoire national, que les unités de niveau subalterne de différents degrés et de différents corps d'Armes (Brigades, Compagnies, Groupements, Légions et Régions de gendarmerie, Commissariats de sécurité publique, commissariats aux Renseignements Généraux, Compagnies, Bataillons et Brigades d'Infanterie, Régions Militaires) font remonter à leurs hiérarchies respectives des Services Régionaux Déconcentrés ou Centraux de Sécurité. Prenant en compte les faits sécuritaires recensés au fur et à mesure de leur survenue, l'analyse de ces documents va permettre de décrire avec exactitude les situations sécuritaires nationale et même régionales, particulièrement dans les régions du projet (régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord) ;
- Les données complémentaires issues des entretiens de terrain réalisés par le consultant et ses équipes pluridisciplinaires, des réponses au Guide d'Entretien élaboré par le consultant (destiné à diverses cibles et échantillons, tels les autorités administratives, les notabilités, personnes ressources et leaders communautaires, les responsables et agents de sécurité de certaines ONG, agences des Nations-Unies et organisations de développement, certains acteurs du secteur privé, certains acteurs de terrain des projets) , de même que les demandes d'informations sécuritaires particulièrement sensibles formulées expressément à l'endroit de certains services sécuritaires sur le

¹ Services centraux de sécurité : Services du MINDEF, du SED et de la DGSN

² Points de Situation, Bulletins de Renseignement Quotidiens, Synthèses Hebdomadaires, Mensuelles ou semestrielles de Renseignement : Appellations des documents sécuritaires en fonction des services qui les délivrent, et des périodes prises en compte

terrain, ou encore à l'endroit des Honorables Correspondants³, et les renseignements de sources ouvertes⁴, (ont apporté à leur tour des compléments et des précisions à cette description.

L'Évaluation des Risques Sécuritaires est destinée à être communiquée aux Coordinations des projets et à la Banque mondiale à travers ce document écrit (ERS). Elle est également destinée à être prise en compte pour l'élaboration des Plans de Gestion de la Sécurité des projets.

IV.3. Evaluation du contexte sécuritaire et des menaces

IV.3.1. Description du contexte sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord

Les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord sont en proie à une crise sécuritaire sans précédent depuis plusieurs années. Cependant, cette crise ne se manifeste pas de la même manière dans les trois régions. Au Nord-Ouest et au Sud-Ouest, les éléments perturbateurs aux motivations différentes, ne viennent pas de l'extérieur. Ils sont la population elle-même, alors que dans l'Extrême-Nord, il s'agit beaucoup plus des GANE venant de l'extérieur, malgré des complicités internes. Il y a donc lieu de les décrire de manière séparée, avant de faire une analyse globale, étant donné qu'elles vont toutes accueillir les trois projets.

IV.3.1.11 Description du contexte sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest

Démarrée en 2016-2017 à Buea et Bamenda avec une grève des avocats et d'enseignants, une crise sécuritaire qui à ce jour ne s'est pas estompée secoue actuellement les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, sujette aux manifestations sécuritaires de membres de branches armées de certains mouvements⁵ contestataires qui prônent la partition du pays. Ces derniers et leurs sympathisants, auxquels se mêlent d'autres bandits, GANE indépendants

³ Honorables correspondants : Relations et contacts personnels relevant du carnet d'adresses personnelles du consultant dans les régions et dans les zones des projets.

⁴Renseignement de sources ouvertes : Ce sont les magazines, émissions radio ou télévisées (médias locaux et national, publications et livres, Internet...)

⁵ L'Ambazonian Defence Forces (ADF), le Southern Cameroons Defence Forces (SOCADEF), l'Anglophone Self Defence Council (ASDC), le Southern Cameroons Defence Forces (SCDF), l'Ambazonian Restoration Army (ARA)

(non affiliés à ces mouvements), de plus en plus en possession d'armes de guerre sophistiquées, et faisant un usage de plus en plus maîtrisé d'EEI, multiplient sur le terrain des actes délictuels divers parmi lesquels :

➤ **Des actions de kidnappings et attaques contre les populations, les hautes personnalités, membres de la société civile et autres cibles à haute valeur ajoutée ;**

Ces kidnappings ne sont pas le fait du hasard. Ils concernent des familles nanties, ou réputées posséder un ou plusieurs de leurs membres dans la diaspora, afin d'être sûr du paiement de rançons exigées. Sont également victimes de kidnapping , de grands commerçants, opérateurs économiques et autres acheteurs de cacao, des notabilités traditionnelles, élus du peuple (députés et sénateurs), pasteurs et autres ministres de culte, responsables de services administratifs (directeurs d'écoles, enseignants d'université, de lycées et autres chefs d'établissements scolaires, médecins, conseillers municipaux et autres employés communaux, journalistes, délégués d'arrondissements ou départementaux,...), les personnels et les travailleurs de sociétés privées telles que MTN, Orange Cameroun, PAMOL, CDC, PHP, des militaires, policiers ou des personnels de l'administration pénitentiaire en activité ou à la retraite. Dans ce cadre, ont également été recensés, des assassinats ciblés et attaques d'élèves et d'enseignants dans les établissements scolaires ou lors d'examens, avec des bilans corporels importants, des attaques de populations en représailles de la collaboration avec les FDS et les autorités administratives. Toute collaboration avec les FDS ou avec les autorités de la part des populations est lourdement sanctionnée par les GANE au cours de cette crise. Les intéressés sont alors pécuniairement sanctionnés, pendus, abattus, décapités, parfois enterrés vivants à la suite de leur kidnapping. Officiellement l'une des premières causes de kidnapping est la proximité avec les FDS ou l'administration, ou encore le non-respect des mots d'ordre de ville mortes, de lock-down ou de cessation d'activité. Mais généralement, la réalité est ailleurs. Les intérêts personnels, des problèmes de famille et autres règlements de compte trouvent ici un terrain favorable, même si les GANE ne manquent jamais l'occasion d'affirmer leur autorité et leur persévérance à défier les autorités et les institutions républicaines.

A titre d'exemple de ces faits:

- ✓ Le 02/03/2022 vers 11h00 à Ekondo Titi, 04 EEI ont explosé au passage du convoi du Sous-préfet en tournée économique dans sa circonscription, faisant 07 morts dont cette autorité administrative;

- ✓ Le 09/03/2022 à Zhoa, dans la Menchum, le Fon⁶ de Essu sieur Kum Albert, et sa première épouse, de retour de l'intronisation du Fon de Mbveh ont été attaqués par les sécessionnistes. Ce dernier est décédé sur les lieux et son épouse est décédée quelques heures plus tard ;
- ✓ Le 07/04/2022 à Mamfe dans la localité de Bachuo Ntaï à 10 km de Mamfé, 30 séminaristes du séminaire Jean Paul 2 de Bachuo Ntaï ont été kidnappés par les AANE. Ils ont été libérés le 08/04/2022 dans des conditions inconnues ;
- ✓ Le 12/04/2022 à Kumbo, une délégation composée du Délégué Régional de l'Administration pénitentiaire du Nord-Ouest, d'un l'administrateur des prisons d'un gardien principal et d'un gardien major de prison, qui rentrait à Bamenda à bord d'un pick-up, après avoir assisté à la cérémonie de passation de service entre les Régisseurs entrant et sortant de la prison de Nkambe a été interceptée par les GANE. Tous ont été abattus et leur véhicule emporté vers une destination inconnue ;
- ✓ Le 29/05/2022 vers 09h30, un groupe armé a fait irruption dans la localité d'Obonyi à Akwaya II frontalière au Nigeria et a ouvert le feu sur les populations, faisant plus de 20 morts et reprochant aux villageois leur collaboration avec le Sous-préfet de céans (d'Akwaya) ;
- ✓ Le 10/02/2023 vers 16h40, non loin de Tiko, à la sortie des plantations de la CDC, sur l'axe Tiko-Mutenguene, non loin du CNDDR, les GANE ont attaqué les travailleurs de la CDC, en tuant 06 (six) ;
- ✓ Le 14/03/2023 vers 08h00 à Bamenda, les AANE ont enlevé 01 bus scolaire de l'école primaire maternelle PLEDGE BNPS immatriculé NW 944 BA avec à son bord 09 élèves et le chauffeur ;
- ✓ Le 16/03/2023, sieurs Obi Augustine le directeur du CETIC de Kembong et un autre citoyen sans autres précisions ont été interpellés par les GANE agissant en coupeurs de route. Ils ont tiré sur la cuisse droite du directeur avant de le relâcher. Quant à son compagnon d'infortune, il a été enterré vivant ;
- ✓ Le 30/05/2023, 20 employés sont enlevés dans le camp CDC de Sode dans l'arrondissement de West Coast (commune d'Idenau), département du Fako ;
- ✓ Le 18/01/2024, les terroristes sécessionnistes ont enlevé une dizaine d'élèves de la Centrale University Institute de Bamenda à Mile 6 par Nkwen, Bamenda. Ils ont été libérés plus tard dans des circonstances non élucidées;

⁶ Fon : Chef de communauté, chef traditionnel dans les régions du Nord-Ouest et dans certaines régions du Sud-Ouest.

- ✓ Le 31/01/2024 à Ashong (Batibo), les terroristes sécessionnistes ont enlevé et torturé une dizaine de personnes, les accusant d'avoir collaboré avec les FDS;
 - ✓ Le 06/02/2024, le Sous-préfet de Bamenda 2, en liaison administrative en direction de Nkambe dans le département du Donga Mantung, a été kidnappé au lieudit Ntumbaw dans l'arrondissement de Ndu, en compagnie de plusieurs collaborateurs parmi lesquels son chauffeur et son garde du corps. Ils n'ont été libérés qu'à la suite d'une opération militaire ;
 - ✓ Le 12/02/2024 au quartier Water Tank à Banga-Bakundu sur l'axe Kumba-Buea, une (01) commerçante et un (01) cultivateur ont été enlevés par trois (03) sécessionnistes armés;
 - ✓ Le 02/03/2024 à Kumbo, un élève au Lycée Bilingue de Kumbo a été kidnappé par les terroristes sécessionnistes à la fin des cours;
 - ✓ Le 03/03/2024 dans le village Boa-Bakundu (arrondissement de Mbonge), une cinquantaine de terroristes sécessionnistes ont incendié deux débits de boisson puis blessé un individu, enlevé deux autres, puis collecté une somme de six-million (6.000.000) FCFA auprès des populations;
 - ✓ Le 07/03/2024 vers 20h00 à Bamenda 3, des sécessionnistes ont kidnappé cinq (05) individus à bord de deux (02) véhicules au lieudit Mile 5 par Nkwen;
 - ✓ Le 10/03/2024, les terroristes sécessionnistes ont enlevés trois (03) conducteurs de moto venant dans le village Kuka à Batibo;
 - ✓ Le 31/03/2024 vers 23h00 à Bafut (Bamenda 3), 03 conducteurs et leurs Motors-boys ont été enlevés par les sécessionnistes et conduits vers une direction inconnue;
 - ✓ Le 15/04/2024 vers 06 h au village Djap par Nkambé, 02 enseignantes ont été kidnappées par des combattants séparatistes, et une douzaine de motocyclettes incendiées. Elles sont libérées le 17/04/2024 vers 03h00 après versement d'une rançon;
 - ✓ Le 23/04/2024, sur l'axe Bafmen-Wum, 05 personnes ont été kidnappées par les séparatistes. Elles ont été libérées contre une rançon de 305.000FCFA.
 - ✓ Le 25/04/2024, la vice principale du lycée de Bomaka à Buea a été kidnappée par deux séparatistes armés;
- **Des actions contre les biens des particuliers et de l'Etat**, avec au menu des incendies, des destructions, vols, des cas de pillage, et un acharnement particulier

contre les éleveurs et les intérêts français. Les populations dans leur immense majorité et les GANE ne distinguent pas les projets sous financement BM des projets étatiques.

De multiples cas poignants récents témoignent de la gravité de ces faits, notamment :

- De multiples incendies d'installations électriques et de téléphonie mobile, de marchés, d'édifices publics, de salles de classe et de bâtiments administratifs dans de nombreux établissements scolaires publics et privés, d'hôpitaux comme il en a été le cas à Kumbo, à Kumba ou à Mamfe le 08/06/2022 par une centaine d'éléments des GANE;
- Certains ponts ont été détruits ou sabotés par les GANE pour isoler certains villages ou tout simplement retarder les mouvements des FDS, à l'instar du pont en construction entre Tree-Corners Bafut et Nchum (département de la Mezam), incendié le 01/02/2023 ;
- De multiples attaques et incendies de véhicules et convois privés, à l'exemple véhicules de la société Supermont de l'usine d'Ekona près de Buea ;
- L'incendie de la scierie Cafeco-Wijma survenue à Nguti dans le Kupe-Manenguba le 15/05/2022 ;
- L'incendie de la résidence d'un Sénateur nouvellement élu le 31/03/2023 à Bamessing près de Ndop dans le département du Ngock-Etunjia ;
- Des cas de collecte de taxes auprès des commerçants et des populations, jusqu'aux frais de douane pour certains objets de valeur détenus ont été déclarés, de même que les contributions forcées à l'effort de guerre imposées, comme condition pour exercer son activité ou ouvrir leurs boutiques ;
- De multiples braquages de micro finances surtout dans la ville de Bamenda, où 11(onze) cas au total ont été enregistrés au courant de la seule année 2023, concernant plusieurs établissements financiers ;
- Plusieurs Stations **Total Energies** ont été saccagées, de même que des camions ou véhicules des **Brasseries du Cameroun** ou transportant les produits des Brasseries du Cameroun, arrachés, vandalisés ou incendiés, et des tenanciers d'établissements tués, agressés, et leurs établissements vandalisés, au motif de vendre les produits des Brasseries du Cameroun. Dans ce cadre, le 18/08/2022 sur l'axe Bamenda-Wum au lieu-dit, village Bafut, des GANE ont saisi et détourné pour une destination inconnue, un camion transportant 500 casiers de bières et des centaines de palettes de jus en plastique des Brasseries du Cameroun ;
- Plusieurs chantiers routiers ont été arrêtés dans le NOSO, à cause d'irruptions régulières de GANE sur les sites de travaux, d'attaques et de kidnappings d'ouvriers

des entreprises adjudicataires. C'est le cas du chantier de la RN №16, axe Kumba-Mundemba, préalablement confié à l'entreprise tunisienne Soroubat, qui n'a jamais évolué, au point d'être aujourd'hui confié aux BIR. Il en est de même du tronçon routier Matazem-Bamenda (Entreprise Buns), des tronçons urbains de Bamenda (Entreprise Edge). Dans le même sillage, plusieurs engins lourds en usage dans ces chantiers ont été détruits, généralement incendiés, comme il en a été le cas des quelques engins communaux à Njikwa dans la Momo dans la nuit du 29 au 30 mars 2023 ;

- Des cas de vols de bétail dans diverses étables et ranchs, au préjudice de grands éleveurs et de structures étatiques telles que la SODEPA à Jakiri demeurent récurrents ;
- Le 22/02/2024 aux environs de 10h00 à Bafut (Bamenda 3), onze (11) sécessionnistes ont incendié six (06) camions de type Bennes, reprochant aux chauffeurs de refuser de payer les taxes imposées;
- Sur la façade maritime, des cas de piraterie maritime continuent d'être enregistrés dans la partie camerounaise du Golfe de Guinée (avec interception et attaque par des individus armés non identifiés à bord d'embarcations rapides, de navires ou d'embarcations civiles, dépouillant, tuant kidnappant ou prenant en otage des passagers, lors d'embuscades menées en haute mer ou dans la zone entre les embouchures du Rio Del Rey et celles des fleuves Meme, Andokat et Ngosso, sans oublier dans les diverses criques de la péninsule de Bakassi.

La situation sécuritaire actuelle dans ces deux régions a également développé dans cette zone, un intense trafic bois artisanalement débité, et de produits vivriers tels que le cacao et l'huile de palme dont sont délestées les sociétés d'Etat (CDC et PAMOL), ou encore privées (Cameroon Tea Estate de Ndu) pillées par des BANE pour leurs seuls comptes, à destination du Nigeria. Ces sociétés sont aujourd'hui presque en cessation d'activités, du fait de la présence permanente des GANE sur leurs sites de travail, des sévices récurrents qu'ils infligent à leurs personnels et qui sont de nature à les décourager à travailler pour le compte de ces sociétés, avec en exemple l'attaque et l'incendie d'un véhicule de la PAMOL le 22/05/2022 au lieudit « No Get State », sur l'axe Lobe-Ekondo-Titi pendant lequel le chauffeur a été égorgé.

- Des **actions contre les éléments et les convois des FDS** ont été enregistrées, avec en exemple pour les plus récentes :

Le 29/02/2024 à Ndawara (Belo), deux (02) éléments du poste avancé du BAFUSCO AIR de Bamenda ont été tués par des sécessionnistes alors qu'ils se rendaient au point d'eau situé à environ cent (100) m de leur poste. Leurs armes ont été emportées par les assaillants;

Le 20/03/2024 dans l'arrondissement de Tubah (Bamenda3), sur l'axe Bambui-Big Babanki, les éléments des FDS du Poste de Bambui sont tombés dans une embuscade valorisée par des EEI tendue par des terroristes sécessionnistes, ayant fait quatre (04) militaires blessés;

Le 17/04/2024 vers 16h00 à Bekora près d'Ekondo-Titi (Ndian), un poste des FDS du BAFUMAR a été attaqué par une dizaine de combattants sécessionnistes armés. Ces derniers ont été repoussés, faisant un civil blessé;

Le 21/04/2024 vers 18h30 à Ndop lieu-dit Baba1, une patrouille mixte motorisée des FDS est tombée dans l'embuscade des sécessionnistes terroristes. Bilan : côté ami 01 policier blessé au bras et avant-bras, côté ennemi non déterminé;

Dans la nuit du 09 au 10/05/2024, des éléments de la Brigade de gendarmerie d'Eyumodjock (Manyu) sont tombés dans une embuscade tendue par les sécessionnistes dans le village Ayukaba. Ce guet-apens a causé la mort de 06 (six) éléments des FDS, et a fait 05 armes emportées;

Dans le même chapitre, plusieurs attaques d'unités ont été enregistrées. Il s'agit des attaques, parfois répétées pour plusieurs unités :

Dans la Région du Nord-Ouest

- Des Brigades de gendarmerie et postes de contrôle des FDS de Mankon, Bali, Bafut, Mbengwi road, Matazem dans la **Mezam** ;
- De la Brigade, de la prison, du poste des FDS du parquet de Kumbo, et des brigades de Tatum, Nkor, puis du Commissariat de sécurité publique et le poste de contrôle des FDS de Jakiri et de Mbveh dans le **Bui** ;
- De la Brigade de gendarmerie, du poste de pesage de Batibo et de la Brigade de gendarmerie d'Andek dans la **Momo** ;
- Du commissariat de sécurité publique de Ndop, de la résidence du Sous-préfet de Ndop, de la brigade de gendarmerie de Bambalang dans le **Ngok-Etunjia**
- Du poste de contrôle des FDS de Bafmen dans le **Boyo** ;
- Du poste de des FDS de Esu Ranch dans la **Menchum**.

Dans la Région du Sud-Ouest

- Du poste des FDS de Fontem et de l'Etat-Major compagnie de gendarmerie de Menji dans le **Lebialem** ;
- De l'Etat-major de la compagnie de gendarmerie de Kumba, du palais de Justice de Kumba, le Commissariat de sécurité publique de Kumba 2 à Fiango, de la Brigade de gendarmerie de Kumba 2 à Fiango, du poste de police du 21^e Bataillon d'Appui de Fiango à Kumba 2, de la Brigade de gendarmerie de Banga Bakundu, du poste de gendarmerie d'Ikiliwindi près de Kumba, de la Brigade de gendarmerie de Konye dans la **Meme** ;
- Du poste de contrôle mixte d'Ekona dans le **Fako**.
- De l'Etat-Major de la compagnie de gendarmerie de Mamfe et de la Brigade de gendarmerie d'Akwaya dans la **Manyu**.

Même à la retraite, les éléments des FDS et de l'administration pénitentiaire demeurent une cible de choix, l'idée reçue étant celle selon laquelle ils détiennent des armes qu'il faut récupérer à tout prix pour la cause, et qu'ils servent de relais aux FDS.

- **Des actions contre les libertés personnelles, de culte et d'association, les libertés publiques**, avec notamment la prolifération des mots d'ordres de villes mortes⁷ respectés de manière aléatoire (en fonction de la perspicacité des autorités administratives, municipales, et traditionnelles locales, et de l'attitude des populations), les actes d'entraves aux libertés publiques (obstruction des chaussées entravant toute liberté de circulation) ;

Dans ce cadre :

- ✓ De nombreux cas d'irruption de terroristes en rase campagne ou en pleine agglomération, avec ouverture de feu à l'aveuglette ou indistinctement contre les foules et les populations rassemblées dans les lieux publics et autres lieux ouverts au public (boutiques, cafés, boulangeries, banques, enceinte des hôpitaux, églises, veillées et cérémonies funèbres), et même dans des domiciles privés faisant des blessés et ou des morts sont régulièrement enregistrés ;
- ✓ Des tirs d'intimidation et autres tirs non ciblés effectués par les GANE porteurs d'armes de guerre ou de traite sont courants, pour terroriser les populations, les empêcher de se mouvoir ou encore pour perturber le déroulement des cours dans les établissements scolaires. Ils le font généralement de passage et à bord de motos ;

⁷ Villes mortes : Journées sans activités, proclamées par les AANE et les BANE, sous peine de représailles.

- ✓ Afin de circuler librement et sereinement sur certains axes, les GANE exigent aux usagers réguliers de la route soit des levées de fonds des conducteurs à leur profit, soit des contributions au passage avec des taux par motos, véhicules légers et véhicules lourds, et en fonction des effets transportés ou en transit (bétail, vivres, huile). C'est ainsi que de nombreuses barricades et de nombreux check-points sporadiques ou permanents placés sous le contrôle des GANE sont installés le long de certains axes routiers. Ces barricades sont parfois battues par les feux ou jonchées d'EEI. Ils agissent très souvent le long de ces axes en coupeurs de route, détruisant à l'occasion les pièces d'identités nationales des usagers, dépouillant et spoliant certains de biens de diverses natures lors d'opérations de fouille, procédant parfois à des kidnappings. Des tranchées et vastes crevasses sont érigées en pleine chaussée, et certains ponts détruits pour isoler certaines localités, ou rendre certains axes routiers simplement inopérants. Quelques cas les plus récents peuvent être évoqués ci-dessous :
- ✓ Le 13/02/2024, une équipe de déminage des FDS a désamorcé un EEI sur l'axe Bamenda-Batibo;
- ✓ Le 05/03/2024 à Agborkem German (Eyumojock, Manyu), les terroristes sécessionnistes ont kidnappé cinq (05) usagers de la route;
- ✓ Le 10/03/2024 à Kumbo, une équipe de déminage des FDS a désamorcé trois (03) EEI implantés par les sécessionnistes dans la localité de Mbveh (Kmmbo);
- ✓ Le 19/03/2024 vers 09h, sur l'axe Bamenda-Batibo-Widikum, un conducteur de moto a été tué et son passager blessé lors d'une attaque de sécessionnistes à hauteur du village Mbonje.
- ✓ Le 08/04/2024 vers 21h00 au lieudit Bombe-Bakundu sur l'axe Buea-Kumba, des sécessionnistes ont coupé la route, puis pris le large à l'arrivée des FDS;
- ✓ Le 09/04/2024, les sécessionnistes ont installé des barricades sur l'axe Bambui-Fundong, et interdit la circulation routière à la suite de la neutralisation du pseudo-général Alhadji de Bafut;
- ✓ Le 25/04/2024, les séparatistes ont érigé les barricades sur l'axe Bambui-Big Babanki au lieudit Capoter Junction, avant de s'enfuir à l'arrivée des FDS qui ont rétabli la circulation;
- ✓ Le 09/05/2024 l'axe Bamenda-Fundong est resté bloqué au niveau de Big Babanki par les sécessionnistes.

Eût égard à cette situation, plusieurs axes routiers des deux régions sont réputés être dangereux, du fait des barricades et de check points qui y sont régulièrement érigés. Il s'agit globalement :

Dans la région du Nord-Ouest : Des axes **Kumbo-Mbonso**, **Kumbo-Wainamah**, **Kumbo-Kikaikelai**, **Kumbo-Mbah**, **Kumbo-Oku-Nkor**, **Kumbo-Mbiame**, **Kumbo-Tatum**, **Kumbo-Jakiri**, **Jakiri-Babessi**, **Mbiame-Foumban**, **Oku-Ibal**, **Kumbo-Oku-Babungo**, **Oku-Bamenda**, **Nkor-Lassin**, **Tobin-Mbveh**, **Mbiame-Mbonso**, **Fundong-Njinikom-Baigue**, **Fundong-Bamenda**, **Fundong-Fujua**, **Fundong-Belo**, **Fundong-Bambui**, **Bambui-Mbingo**, **Bambui-Big Babanki**, **Bambui-Njikom**, **Njinikom-Babanki**, **Bello-Njinikom**, **Njinikom-Ashing**, **Batibo-Bali**, **Nkambe-Ndu-Magba**, **Nkambe-Ako**, **RNN°6 (tronçon Bamenda-Mamfe)**, **Bamenda-Bali-Batibo-Widikum-Mbengwi**, **Mbengwi-Andek**, **RNN°11 (Bamenda-Wum-Nkambe-Kumbo-Jakiri-Ndop-Bamenda, avec plusieurs points dangereux, notamment les localités de Sop, Ronton, Nkar, Yer, Wainamah, Jakiri, Kesoten, Takidja, Chie, Sakong)**, **Ako-Abonshie**, **Bamali-Bamessing**, **Nkambe-Ndu**

Dans la région du Sud-Ouest : de la **RNN°6 (tronçon Mamfe-Ekok)**; de l'axe **Mfuni-Kembong**, de l'axe **Eyumedjock-Sanagarati** ; de l'axe **Alou-Menji-Dungated**, **Azi-Alou-Lewoh-Belwa**, de la route nationale **№8 (Axe Mutenguene-Buea-Kumba-Basho-Ntai-Mamfe, avec coupures régulières à Mile 14, Mile 16, Mile 17, Ekona, Muyuka, Malende, Mile 40, Banga Bakundu, Bombe Bakundu, Mbalangi, Ediki, Mabonji, et dans les villages Ikiliwindi, Konye, Diongo, Nguti, Madouma, Bakwa-Supe).**

De la route nationale **№16** : Axe **Kumba-Mbonge-Mundemba** (avec coupures régulières A Small Ekombe, Kombone Mission, Kwa-Kwa, Bole-Bakundu, Meme Village, Big Nganjo, Mbonge, Lobe-Junction...).

De la route nationale **№16**, axe **Tombel-Kumba** (avec coupures régulières à Teke, Etam, Ebonji) ;

Des axes intérieurs : Axe **Tree Corners Ekombe-Kotto-Barombi-Bai-Panya-Bova-Munyengue Junction-Bafia-Owe-Lykoko Mile 14-Muyuka** ;

Dans le cadre de cette crise, il y a également lieu de relever :

➤ **Une évolution remarquable de l'armement des GANE durant ce conflit ;**

Une modernisation progressive des équipements a été observée, avec et l'entrée en usage et la prolifération des armes de guerres (diverses versions, diverses marques et divers calibres, grenades et roquettes) arrachées aux éléments des FDS lors d'accrochages, d'attaques de postes ou acquis sur le marché noir au Nigéria. On note également l'apparition des fusils M14 de type sniper avec lunette, des mitrailleuses et autres armements lourds. Des

rumeurs d'acquisition de mortiers⁸ par les GANE ont même circulé, même si elles restent infondées à ce jour. Au fil des temps, les EEI sont entrés en scène et l'on note en ce moment, un usage de plus en plus maîtrisé et abusif, de même que l'emploi de canons et de lance-roquettes qui artisanaux au départ, deviennent de plus en plus modernes. Ces EEI sont de plus en plus actionnés à distance, à l'aide de dispositifs pyrotechniques ou électriques.

➤ Les GANE ont **également évolué en matière de surveillance aérienne**, certaines unités des FDS s'étant vu survoler par des drones d'origine inconnue. Des postes Emetteurs-Récepteurs commencent à être aperçus entre leurs mains, de même que des intentions de construire discrètement leurs antennes relais dans certaines zones sous leur contrôle ;

➤ **Une évolution remarquable des modes opératoires ;**

A l'origine à pied, leurs actions sont de plus en plus posées à bord de motos ou de véhicules arrachés aux ONG et pavoisés à leurs couleurs et insignes, pour semer le doute au sein des FDS. Ils évoluent de plus en plus de manière perfide en uniformes militaires, semant le doute au sein des troupes ;

➤ De **nombreux cas de redditions et de mutineries au sein des GANE ;**

➤ **Attitude des populations**

✓ Certaines populations sont **favorables aux GANE**, les unes par sympathie pour la cause sécessionniste, les autres au travers de leur proximité à certains GANE ou des avantages qu'elles tirent de cette relation (vente d'alcool, trafic de munitions, de stupéfiants, autres activités prospères en lien avec cette activité). On en a même vu s'opposer à leur interpellation comme il en a été le cas le 25/06/2023 à Fiango, Kumba au lieu-dit Apollinaire Street.

✓ Plusieurs franchises de la population sont **défavorables aux GANE** et à cette cause qu'elles disent perdue d'avance. D'autres le sont devenues par découragement, au travers de pertes subies, ou encore de risques auxquels elles restent exposées du fait de la crise qui perdure. Ces populations manifestent leur soutien aux FDS et aux institutions de plusieurs manières, notamment à travers la mise en place des COVI, les dénonciations, les affrontements avec les GANE, des cas de vindicte populaire, des sorties en masse de populations pour dénoncer, chasser les GANE de leurs villages, ou manifester leur mécontentement ou leur ras le bol par rapport à leurs actions et actes de cruauté ;

⁸ Mortier : Arme légère d'artillerie dont la force de recul est absorbée par le sol, et qui en tir courbe, tire des obus pouvant atteindre des cibles lointaines, même retranchées

L'étude approfondie, objective et quantitative des incidents sécuritaires recensés pendant la période de référence a conduit à dresser le tableau récapitulatif ci-dessous :

Tableau 1: Tableau récapitulatif des incidents de sécurité dans les régions du NORD-OUEST et du SUD-OUEST pour les années 2022 et 2023

Départements	Année 2022	Année 2023							
		Total	FDS	Pop	Pred	Inc	KID	CR	EEI
REGION DU NORD-OUEST									
MEZAM	384	343	84	67	21	07	78	22	64
BUI	226	303	49	19	06	03	65	97	72
NGOCK-ETUNJIA	123	124	34	23	05	05	29	12	16
MENCHUM	86	50	04	06	05	06	17	07	05
MOMO	57	61	10	09	00	02	17	14	09
BOYO	109	70	14	09	02	02	16	09	18
DONGA-MANTUNG	80	117	22	26	09	02	37	12	09
REGION DU SUD-OUEST									
MANYU	88	68	19	12	02	04	18	09	04
MEME	61	100	40	10	06	03	16	19	05
FAKO	74	83	19	16	03	04	19	07	15
KUPE-MANENGOUBA	17	08	03	01	00	01	03	00	00
LEBIALEM	21	32	06	04	01	02	07	06	06
NDIAN	33	47	13	15	01	01	17	00	00

Total : Ensemble des manifestations et incursions

FDS : Attaques contre les FDS, contre les COVI : accrochages, échange des de tirs, embuscades, actions et réactions contre les FDS ou les COVI ;

Pop : Attaques contre les populations : assassinats, blessures par balles, atteintes corporelles, et autres actes de violence, tirs sporadiques ;

Pred : Attaques de prédation : actes de pillage, vols divers, vols de caprins, de bovins, de troupeaux, de marchandises ou de numéraires ;

Inc : Incendies et autres destructions ;

KID : Séquestration de dépouilles mortuaires, enlèvements, prises d'otages, kidnappings, et tentatives ;

CR : Actes de coupeurs de route, de braquage à mains armées, check-points et barricades sur les chaussées ;

EI : Engins Explosifs Improvisés, canons artisanaux, cache d'armes guerre, munitions abandonnées et autres attentats kamikaze.

Un récapitulatif des incidents de sécurité enregistrés dans les régions du NOSO au cours des années 2021, 2022 et 2023 conduit à l'élaboration du tableau ci-dessous :

Tableau 2: Tableau récapitulatif des manifestations sécuritaires enregistrées dans les régions du NOSO pour les années 2021, 2022 et 2023

Départements	Année 2021	Année 2022	Année 2023
REGION DU NORD-OUEST			
MEZAM	412	384	343
BUI	296	226	303
NGOCK-ETUNJIA	137	123	124
MENCHUM	45	86	50
MOMO	83	57	61
BOYO	80	109	70
DONGA-MANTUNG	84	80	117
REGION DU SUD-OUEST			
MANYU	134	88	68
MEME	136	61	100
FAKO	104	74	83
KUPE-MANENGOUBA	19	17	08
LEBIALEM	24	21	32
NDIAN	26	33	43

A la lumière de la description qui précède, se dégagent :

- Les axes dangereux dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, matérialisés par les traits rouges gras sur les figures qui suivent :

Figure 4: Carte des axes dangereux de la région du Sud-Ouest



Source : Carte routière de la Région du Sud-Ouest. Axes dangereux ressortis par le Consultant, à travers données de l'ERS

Figure 5: Carte des axes dangereux de la Région du Nord-Ouest

CARTE DES AXES DANGEREUX DE LA REGION DU NORD - OUEST



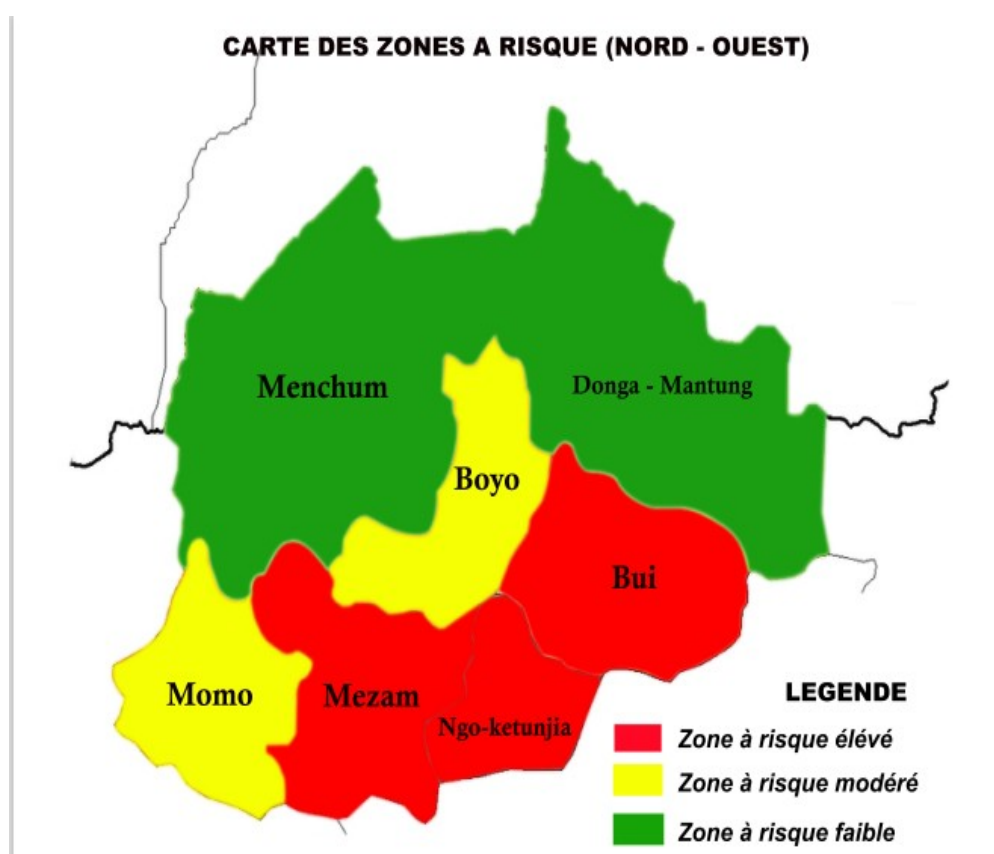
Source : Carte routière de la Région du Nord-Ouest. Axes dangereux ressortis par Consultant, à travers données de l'ERS

- De cette même description découlent le tableau des niveaux de risque en matière de sécurité pour les départements de la région du Nord-Ouest et de la carte des zones rouges qui suivent :

Tableau 3: Tableau des niveaux de risque dans la région du Nord-Ouest

Niveau de risque	Départ. de la Menchum	Départ. du Donga-Mantung	Départ. du Boyo	Départ. de la Momo	Départ. de la Mezam	Depart du Bui	Départ. du Ngok Etunjia
Faible	Benakuma Furu-awa Wum Zhoa	Ako Misage Nkambe Nwa					
Moyen ou Modéré			Belo Fonfuka Fundong Njinikom	Andek Batibo Mbengwi Njikwa Widikum	Bamenda 1er		
Élevé					Bafut, Bali, Bamenda 2 et 3, Santa, Tubah	Kumbo, Elak-Oku, Jakiri, Nkor, Mbiame, Nkum	Bamali Bambilang Bamessing Bamunka Babessi Balikumbat

Figure 6: Carte des zones à risque de la région du Nord-Ouest



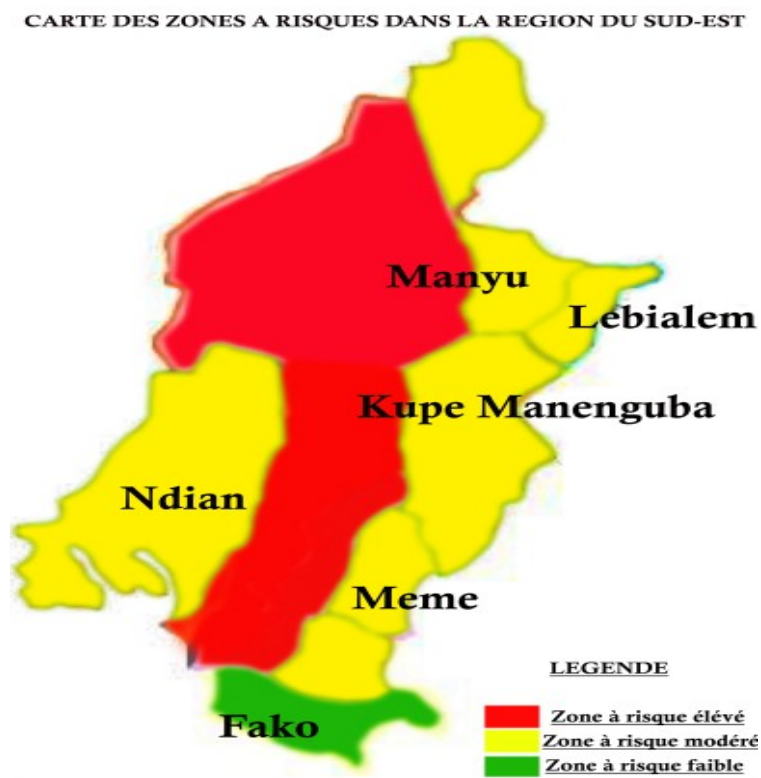
Source : Carte administrative de la région du Nord-Ouest, renseignée par le Consultant, à travers les données de l'ERS.

- De cette même description découlent le tableau des niveaux de risque en matière de sécurité par pour les départements de la région du Sud-Ouest et de la carte des zones rouges qui suivent :

Tableau 4: Tableau des niveaux de risque dans la région du Sud-Ouest

Niveaux de risque	Département du Fako	Département de la Meme	Département du Ndian	Département de la Manyu	Départ. du Kupe-Manenguba	Département du Lebialelem
Faible	Limbe Tiko					
Moyen ou Modéré	Mutenguene Buea West Coast	Kumba1 Kumba 2 Kumba 3	Tout le Ndian	Akwaya	Tombel Bangem	Alou, Menji, Wabane (Tout le Lebialelem)
Élevé	Muyuka	Mbonge, Konye		Mamfe, Eyumojok, Tinto	Nguti Ebonji, Etam (Tombel)	

Figure 7: Carte des zones à risque de la région du Sud-Ouest



Source : Carte administrative de la région du Sud-Ouest, renseignée par le Consultant, à travers les données de l'ERS.

- Les attaques contre les FDS, contre les populations, les attaques de prédation et autres actions contre les libertés personnelles, de culte, d'association et contre les libertés publiques (kidnappings, check-points et barricades sur les chaussées,...) perdurent dans les régions du NOSO, ce qui est la preuve que toutes les unités administratives des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest demeurent dans la fronde, à des degrés divers, malgré une baisse remarquable des manifestations des GANE globalement observée au fur et à mesure que les années passent.
- Le nombre d'incidents sécuritaires enregistrés est décroissant d'années en années dans l'ensemble dans plusieurs unités administratives, même si dans certains ils évoluent en dent de scie. L'exemple des départements de la Mezam, du Ngoek-Etunjia et de la Momo dans la région du Nord-Ouest, de la Manyu et du Kupe-Manengouba dans la région du Sud-Ouest le démontrent pour ce qui est des diminutions et ceux du Bui, de la Menchum, du Boyo et du Donga Mantung dans le Nord-Ouest, puis de la Meme, du Fako et du Ndian pour ce qui est de l'évolution en dents de scie.
- Une insécurité latente persiste sur plusieurs axes routiers des deux régions, du fait de check-points et de barricades de GANE, puis d'importantes dégradations causées par des déflagrations d'EEI et de vastes tranchées creusées volontairement pour retarder les FDS ou isoler certaines localités ;
- Les manifestations sécuritaires dans la région du **Nord-Ouest** sont plus intenses dans les départements de la Mezam, du Bui, du Ngoek-Etunjia, qu'elles ne le sont dans le Donga Mantung, le Boyo, la Menchum et la Momo ;
- Il en est de même pour la région du **Sud-Ouest** où elles sont plus intenses dans les départements de la Manyu, de la Meme, et du Fako, qu'elles ne le sont dans les départements du Ndian, du Kupe- Manengouba, du Lebialem;
- Les FDS et les populations restent les plus grandes cibles de cette insurrection, victimes de la plupart des incidents sécuritaires ;
- Les modes opératoires ont beaucoup évolué au cours de cette crise (allant des actions à pieds par les GANE aux actions à motos ou en véhicules parfois aux logos des ONG, en passant par des actions de perfidie en uniforme militaire, de nature à semer le doute au sein des troupes). Pendant ce temps, l'armement utilisé par les GANE a également évolué, allant des armes de traite aux armes de guerre les plus sophistiquées. De même l'usage des matériels de communication et des matériels de surveillance aérienne sont de plus en plus relevés, de même que celui des EEI entrés tardivement en scène, et de plus en plus maîtrisés, vu l'ampleur des dégâts de plus en plus enregistrés ;

- Les GANE sont de plus affaiblis, aussi bien par les actions et réactions répétées des FDS que par le soutien de plus en plus croissant et favorables des populations aux FDS et à l'administration. Ils sont également de plus en plus abandonnés leurs supposés soutiens et sponsors de la diaspora, et sans logistique, versent de plus en plus dans le grand banditisme plus que toute autre revendication politique. De nombreuses redditions sont t enregistrées au sein des GANE, de même que de nombreuses luttes de leadership, conflits et affrontements internes et luttes fratricides ;

En définitive, la vie dans les régions du NOSO même lorsqu'elle parait se normaliser, reste de temps à autre teintée d'incidents sécuritaires de manière à rappeler aux usagers, aux populations et à l'administration locale que le souvenir que l'on reste en zone de crise. Les zones à risque demeurent, et certains axes restent dangereux. Fort de cela, toute activité mobilisatrice de personnes, de matériels et surtout exigeant mobilité et présence sur le terrain devant se mener dans l'environnement actuel de ces régions nécessite la prise de dispositions particulières d'accompagnement de sa mise en œuvre, ce qui est le cas des PADESCE, PAREC et PERACE qui envisagent de se mettre en œuvre dans ces régions.

IV.3.1.2. Description du contexte sécuritaire dans la région de l'Extrême-Nord

Globalement calme dans les départements du Diamare, du Mayo-Danay et du Mayo-Kani, , la situation sécuritaire dans la région de l'Extrême-Nord reste préoccupante dans les départements du Mayo-Sava, du Mayo-Tsanaga et du Logone et Chari, aux frontières, le long de certains axes routiers. Elle est marquée par :

IV.3.1.2.1. Des incidents de sécurité relevant du JAS⁹ et de l'ISWAP¹⁰

Il y a quelques années encore, l'on identifiait le JAS à une secte nigériane, ses activités ayant démarré dans ce pays dans les années 2002 et étant restées circonscrites à ses frontières, plus dans l'Etat de Borno dans le Nord-Est du pays.

Peu à peu, le JAS a étendu ses manifestations aux autres pays du bassin du lac Tchad, notamment le Cameroun, le Tchad et le Niger. L'enlèvement de la famille française Tangu

⁹JAS: Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'Awati Wal-Jihad = Groupe Sunnite pour la prédication et le jihad. Il s'agit de la secte créée dans les années 2002 par Mohamed Yusuf tué par la police nigériane le 27 juillet 2009, puis du mouvement armé autre fois dirigé par son disciple Shekau, lui-même tué le 19 mai 2021.

¹⁰ ISWAP ou PEIAO : Province de l'EI pour l'Afrique de l'OUEST, Mouvement né de l'allégeance du JAS à l'EI dès 2015,

Moulin Fournier le 19/02/2013 au lieudit Sabongari près de la localité de Dabanga, à 80 kilomètres de la ville de Kousseri marque officiellement le début de ses activités au Cameroun. Depuis lors, le JAS n'a cessé de multiplier ses illustrations dans plusieurs localités de la région de l'Extrême-Nord avec l'appui de complices et de réseaux de renseignement disséminés au sein de la population. Depuis l'allégeance de ce mouvement à la Province de l'Etat Islamique en Afrique de l'Ouest (PEIAO), en anglais ISWAP (Islamic State of West Africa Province) dès 2015, et l'éviction hors de la PEIAO de Abubakar Shekau, les terroristes agissent ici sous l'influence de deux groupes : ISWAP et JAS. à travers plusieurs factions, dont :

- Une faction dite Faction Shekau le JAS, active dans la forêt de Sambisa¹¹ dans le centre de l'Etat de Borno et le long des Monts Mandaras, frontière naturelle entre une partie du Nigeria et une partie du département du Mayo-Tsanaga ;
- L'autre dite de la faction PEIAO ou ISWAP active dans le lac Tchad et le Nord-Est de l'Etat de Borno ;
- A ces factions, il faut ajouter les gangs armés et relais de ravitaillement du Tchad, travaillant en collaboration avec les principaux groupes terroristes en activité dans le lac Tchad.

Actifs dans les départements du Logone et Chari, du Mayo-Tsanaga, du Mayo Sava et dans une mesure résiduelle dans celui du Diamaré, les terroristes du JAS et de l'ISWAP sont auteurs :

- **Des actes de terrorisme (attentats kamikazes, des accidents relatifs aux EEI, des kidnappings et autres enlèvements contre demande de rançon, des meurtres et assassinats, VBG)**

Ils procèdent lors d'incursions dans les villages visités, à des enlèvements ou kidnappings de villageois, de pêcheurs ou de bergers, généralement suivis de demandes de rançon ou d'assassinats. Ils tendent également des embuscades à des populations et aux commerçants en partance ou au retour de certains marchés périodiques, et procèdent à des attentats kamikazes qui ont à ce jour à plusieurs occasions, endeuillé les populations de la région. Le dernier en date qui remonte au 18 mars 2023 vers 12h40, a eu lieu à l'esplanade de la chefferie de Djibrilli près de Mozogo dans le département du Mayo-Tsanaga, et a fait 05 morts, plusieurs blessés et des dégâts matériels importants.

¹¹ La forêt de Sambisa se trouve au Nord-Est du Nigeria, à environ 60 km au Sud-Est de Maiduguri, capitale de l'Etat de Borno

Ces terroristes intimident les populations par des tirs en l'air d'armes automatiques, et manifestent des présences parfois prolongées, parfois passives dans plusieurs pans de la région, à l'instar des localités de Bargaram et Kamouna dans l'arrondissement de Hile-Alifa, et dans localités du Mayo-Moskota proches des Monts Mandaras.

Ces terroristes dissimulent en outre sur certains axes des EEI, dans le but de les interdire ou de retarder les forces en progression. Ces engins ont à ce jour causé de nombreux morts et blessés parmi les populations et les éléments des FDS. Outre l'incident sus-relevé, des derniers incidents du genre en date remontent :

- Au 26/06/2023 vers 13h00, où une grenade défensive a été découverte par la population au lieu-dit Ecole Publique de Magakalabir près de Darak dans le Logone et Chari ;
- Au 22/11/2023 aux environs de 16h00 à Soueram près de Fotokol, où trois (03) personnes sont mortes, et une (01) fillette âgée de 09 ans blessée du fait de l'explosion d'un EEI sur lequel ils étaient montés.

➤ **Des attaques des postes et unités des Forces de Défense et de Sécurité**

Les terroristes procèdent à des attaques en force, et parfois même simultanées, sur les positions et détachements avancés des FDS le long de la frontière. De l'armement et des matériels allant des armes légères aux armes lourdes (Mortier de 81 mm, Mitrailleur Coyote, Mitrailleuses de 12,7 mm), et même des véhicules s à ces occasions emportées, et ils s'en servent pour renforcer leurs capacités. A ce jour, plusieurs postes ou unités ont été attaqués par ces terroristes, et les dernières en date remontent :

- Au 12/11/2023 vers 23h50 où une attaque du poste des éléments du SS1/S1/FMM¹² du village Kangaleri, département du Mayo-sava, a fait (cinq) 05 blessés dont 04 Militaires et 01 (un) membre du COVI¹³ local, des denrées et effets militaires emportés ;
- Au 16/11/2023 vers 01h30 à Sagme près de Fotokol dans le Logone et Chari où le poste des éléments du 41eme BIM¹⁴ et du BTAP¹⁵ a été attaqué, faisant 03 (trois) blessés cote FDS et côté ennemi, une dizaine de combattant de Boko Haram neutralisés ;

¹² SS1/S1/FMM : un poste du Sous-secteur1 du secteur1 de la Forme Mixte Multinationale de lutte contre Boko Haram

¹³ Comités de Vigilance

¹⁴ BIM: Bataillon d'Infanterie Motorisée.

¹⁵ BTAP: Bataillon des Troupes Aéroportées de Koutaba

- A la nuit du 17 au 18/12/2023, où les éléments du SS1/S1/FMM du de Bonderi près de Mora dans le Mayo-sava ont repoussé une attaque des combattants de Boko Haram.

➤ **Des actes de grand banditisme et de prédation**

Les membres de Boko Haram multiplient dans des villages frontaliers, des incursions de prédation et de ravitaillement, en rapport avec leurs cellules dormantes de l’Hinterland. Au cours de ces incursions, ils blessent ou assassinent de manière cruelle des villageois et des membres des COVI, dérobent des troupeaux de bœufs et autres caprins, cambriolent des domiciles lors d’incursions, pillent les récoltes de sorgho ou de mil des cultivateurs, récoltant même quelques fois dans les champs.

Plusieurs localités des départements du Mayo-Sava, du Mayo-Tsanaga, et du Logone et Chari, en particulier du lac Tchad continuent de payer un lourd tribut à cette insurrection, au vu de l’ampleur et de la régularité des manifestations de membres de la secte.

De **nombreux axes routiers**, en particulier ceux reliant les marchés périodiques de l’intérieur et des centres commerciaux frontaliers, font de plus en plus l’objet des attaques de terroristes sous la forme d’embuscades, en vue de spolier les commerçants et autres usagers. C’est dans ce cadre que sont réputés dangereux :

- La RN N°1, sur le tronçon reliant la localité de Maroua à celle de Kousseri est à ce jour très insécurisée à partir de Mora, avec plusieurs points critiques entre Tchakarmari et Double, Tagawa et Waza, Waza et Kousseri , avec pour point nevralgiques Zigue et Ziguague. Il ne fait plus bien d’y circuler sans escorte d’éléments des FDS ;
- Les axes intérieurs Mora- Banki, Kolofata-Gouzoudou, Kolofata-Amchide, Kolofata-Kerawa, Kerawa-Bame, Maroua-Igawa-Amchide, Amchide-Guederou, Grea-Guederou, Double-Limani, Sanda Wadjiri-Bornori, Sanda Wadjiri-Kpuyape dans le **Mayo-sava** ;
- Les axes intérieurs Mozogo-Nguetchewe, Mozogo-Bavongola-Krawa Mafa, Bavongola-Tchebe Tchebe, Zelevet-Ldaousaf, Zamga-Djibrili dans le **Mayo-Tsanaga**;
- L’axe Mora-Waza-Maltam dans le **Logone et Chari**.

IV.3.1.2.2. Des faits sécuritaires autres que ceux posés par le JAS et ISWAP

Il s’agit particulièrement :

➤ **Des actes de grand banditisme**

Il s’agit d’actes de grand banditisme rural dont sont en proie plusieurs localités des départements du Mayo-Danay frontalier avec le Tchad, et à la frontière du Mayo-Tsanaga

avec le Nigeria, notamment dans l'arrondissement de Bourha. Il s'agit des vols de bétail, des cas d'irruptions de malfaiteurs dans les bergeries, domiciles et résidences de particuliers suivis d'enlèvements et de demandes de rançons dans le Mayo Tsanaga , et qui sont la plus part de temps le fait des malfaiteurs en provenance du Nigeria voisin (zone de Mubi).

Des litiges liés à des questions d'accès à la terre ou aux ressources Qui donnent assez régulièrement lieu à des affrontements parfois sanglants entre les communautés, rompant ainsi l'harmonie entre les populations de la région. C'est ainsi que pour les plus récents :

- Les populations de la localité de Waza et celles de Zina sont en permanence sur le pied de guerre se disputant la propriété d'un marécage poissonneux aux confins des deux arrondissements ;
- Le 28/02/2023 dans les villages Laf et Moulva à Moutourwa dans la Mayo-Kani, un conflit agropastoral entre éleveurs Bororo et agriculteurs Guizigua, qui a fait 06 (six) blessés ;
- Le 10/08/2023 à Kaï Kaï dans le Mayo-Danay, un conflit entre les habitants des villages Doukouroye et Silla qui se disputent une rizière a fait trois (03) morts et des blessés graves ;
- Le 07/10/2023 un conflit entre les cultivateurs Kotoko et les éleveurs Arabe Choa des villages Ngouma et Amdagali par Makary a fait 01 (un) mort et une douzaine de blessés.

➤ **Des litiges domaniaux**

Plusieurs sont solutionnés par les autorités administratives, mais beaucoup restent en suspens entre les populations de plusieurs villages, ou de plusieurs communautés, dans plusieurs unités administratives, faisant remonter en surface, des tensions et des risques d'affrontement entre les communautés.

➤ **Des activités de pêche sur le Logone**

- Le fleuve Logone continue de faire l'objet de convoitises entre pêcheurs camerounais et tchadiens, les seconds ayant toujours déclaré haut et fort que le Logone est leur patrimoine. Des incidents continuent d'être régulièrement recensés sur ce fleuve frontière dans le cadre de la réclamation de cette paternité par les tchadiens. Des policiers et des tchadiens y exercent de manière régulière des violences sur les pêcheurs camerounais au cours de l'exercice de leur activité. Toujours sur le fleuve

Logone, les forces tchadiennes exigent aux pêcheurs camerounais, le paiement de taxes, situation qui génère des altercations entre les policiers tchadiens et les commerçants et pêcheurs camerounais.

➤ **Des Exactions des militaires et policiers tchadiens le long des villages frontaliers camerounais**

- Ces derniers traversent régulièrement la frontière, procèdent à des interpellations ou à des enlèvements de personnes dans certaines localités telles que Dziguilao en territoire camerounais, qu'ils conduisent au Tchad. Ces personnes ne sont libérées qu'à la suite de paiement de fortes sommes d'argent, parfois même entre les mains des autorités ;
- Des gendarmes tchadiens ont été plus d'une fois surpris effectuant la police de la route dans des villages frontaliers camerounais, en violation du territoire camerounais ;
- Des militaires tchadiens ont également régulièrement interpellé des pêcheurs camerounais dans certaines îles camerounaises du lac Tchad (île de Kofia) ou séquestré des camerounais dans l'île camerounaise de Birni Goni qu'ils occupent illégalement.

L'étude des incidents sécuritaires relevant du JAS et de l'ISWAP pendant la période de référence a conduit au tableau ci-dessous :

Tableau 5: Tableau récapitulatif incidents de sécurité dans la région de l'Extrême-Nord, pour les années 2022 et 2023

Départements	Année 2022	Année 2023							
		Total	FDS	Pop	Pred	Inc	KID	CR	EEI
REGION DE L'EXTREME-NORD									
MAYO-DANAY	01	04	00	00	02	01	01	00	00
MAYO-KANI	05	02	00	00	00	00	02	00	00
DIAMARE	04	02	00	02	00	00	00	00	00
MAYO-TSANAGA	136	149	28	37	55	04	12	05	08
MAYO-SAVA	187	290	60	53	133	05	14	23	04
LOGONE ET CHARI	64	66	07	13	17	01	19	03	04

Total : Ensemble des manifestations et incursions

FDS : Attaques contre les FDS, contre les COVI : accrochages, échange de tirs, embuscades, actions et réactions contre les FDS ou les COVI ;

Pop : Attaques contre les populations : assassinats, blessures par balles, atteintes corporelles, et autres actes de violence, tirs sporadiques ;

Pred : Attaques de prédation : actes de pillage, vols divers, vols de caprins, de bovins, de troupeaux, de marchandises ou de numéraires ;

Inc : Incendies et autres destructions ;

KID : Séquestration de dépouilles mortuaires, enlèvements, prises d'otages, kidnappings, et tentatives ;

CR : Actes de coupeurs de route, de braquage à mains armées, check-points et barricades sur les chaussées ;

EI : Engins Explosifs Improvisés, canons artisanaux, cache d'armes guerre, munitions abandonnées et autres attentats kamikaze.

La description qui précède conduit à l'élaboration de la carte des axes dangereux, du tableau des niveaux de risque en matière de sécurité par pour le département de la région de l'Extrême-Nord et de la carte des zones rouges qui suivent:

Figure 8: Carte des axes dangereux de la région de l'Extrême –Nord

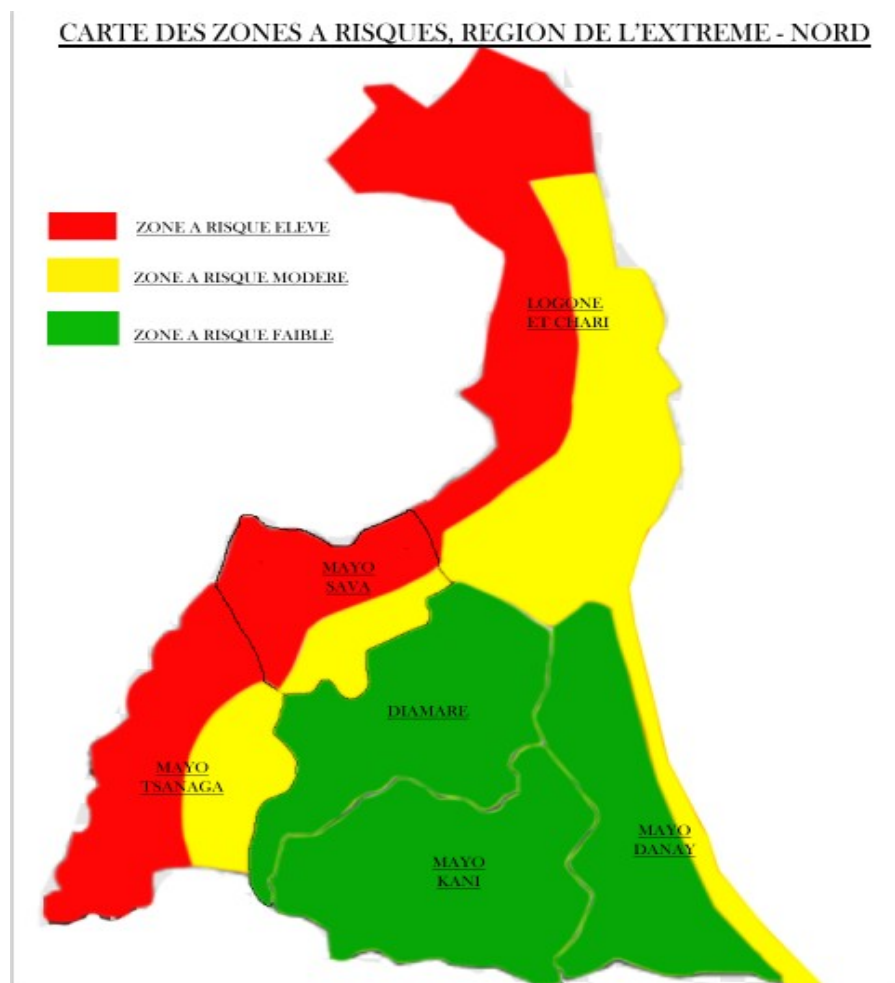


Source : Carte des Régions du Cameroun (Site GeoCam.com). Axes dangereux matérialisés par le Consultant administrative, à travers les données de l'ERS.

Tableau 6: Tableau des niveaux de risque dans la région de l'Extrême-Nord

Niveau de risque	Département du Diamare	Département du Mayo-Sava	Département du Mayo-Tsanaga	Département du Logone et Chari	Département du Mayo Danay	Département du Mayo-Kani
Faible	Dargala. Gazawa. Maroua I. er Maroua II. e Maroua III. e Meri Ndoukoula.				Datcheka Gobo Gueme Guere Kalfou Tchati-Bali Wina	Kaele Dziguilao Guidiguis Mindif Moulvoudaye Moutourwa Touloum
Moyen ou Modéré	Bogo Pette	Tokombere	Mokolo Soulede-Roua	Kousseri Logone-Birni Zina	Kai-Kai Kar-hay Maga Yagoua	
Élevé		Mora Kolofata	Bourha. Hina Koza Mogodé Mozogo	Makary Waza Blangoua Darak Fotokol Goulfey Hile-Alifa		

Figure 9: Carte des zones à risque de la région de l'extrême-Nord



Source : Consultant, à travers données de l'ERS

Il se dégage également de cette étude réalisée dans la région de l'Extrême-Nord, que :

- Les départements du Mayo-Danay, du Mayo-Kani et du Diamaré sont globalement calmes dans l'ensemble, au vu du nombre quasi-insignifiant des manifestations sécuritaires qui y sont enregistrées. Ce sont des zones vertes, ou encore des zones dans lesquelles les PADESCE, PERACE, PAREC peuvent, au plan sécuritaire, mener toutes leurs activités, sans présager de risques particuliers. Ce sont des zones à vigilance normale ;
- Cependant, les localités frontalières du département du Mayo-Danay frontalier avec le Tchad, restent de manière ponctuelle, en proie aux activités résiduelles de bandits en provenance des localités tchadiennes voisines de l'autre bord du Logone, généralement et généralement, des militaires isolés ;
- L'ensemble des localités de la région fait l'objet d'un grand banditisme ambiant, avec partout des cas de vols de bétails, des cas d'irruptions de malfaiteurs dans les bergeries, les domiciles et les résidences de particuliers, avec au final des enlèvements avec demandes de rançons. Ces situations sont de plus en plus décriées dans les arrondissements de Bourha dans le département du Mayo Tsanaga (du fait des malfaiteurs en provenance la zone de Mubi du Nigeria voisin, et de la ville de Mokolo et sa périphérie, toujours du Mayo-Tsanaga (du fait de preneurs d'otages locaux) ;
- Du fait ci-dessus relaté, l'insécurité dans la région de l'Extrême-Nord du pays n'est pas seulement due aux manifestations des membres du JAS et de l'ISWAP.
- Les incidents sécuritaires du JAS et de l'ISWAP perdurent dans la région, avec acuité dans les départements du Mayo-Sava, du Mayo-Tsanaga et du Logone et Chari, qui sont les plus touchés par cette crise qui ne semble pas baisser au fil des ans, du fait d'une insécurité notoire dans le Sahel et le lac Tchad-
- Comme dans le NOSO, ce sont les populations et les FDS qui font le plus partout les frais de cette insurrection, aux travers des attaques corporelles, des actes de prédation, des actes d'entraves aux libertés, puis des attaques de postes et d'unités.
- A la suite de nombreuses opérations intérieures et extérieures mises en place par l'ensemble des pays de la sous-région coalisés (Cameroun, Tchad, Niger et Nigeria), notamment la FMM¹⁶, de nombreuses redditions enregistrées dans les rangs des terroristes de Boko Haram. Cependant, ces derniers demeurent toujours présents sur le terrain et conservent une grosse capacité de nuisance, avec un armement des modes

¹⁶ FMM : Force Multinationale Mixte de lutte contre Boko Haram, encore dite MNJTF (Multi National Joint Task Force against Boko Haram) à laquelle prennent part, plusieurs Bataillons des pays de la CBLT (Commission du Bassin du Lac Tchad) et du Benin.

opératoires, des capacités de communication et d'observation de plus en plus variés. De même, une incertitude demeure lors des déplacements sur plusieurs axes routiers.

En définitive

Toute mise en œuvre des projets dans la région de l'Extrême-Nord doit tenir compte de la forte présence d'AANE relevant du JAS et de l'ISWAP dans les départements du Mayo-Sava, du Mayo-Tsanaga, et du Logone et Chari, avec comme mise en garde spéciale de ne jamais s'engager sur les axes réputés dangereux sans une escorte convenable des FDS.

D'autres situations conflictuelles dans la région de l'Extrême-Nord, notamment les conflits intertribaux ou intercommunautaires, les litiges domaniaux et les conflits lors d'activités de pêche sont sans incidence sur toute mise en œuvre de projets.

IV.3.1.3. Contexte sécuritaire dans les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Est

Certaines régions, même si elles ne sont pas en situation de conflit armé, posent des problématiques en termes de risques liés à la sécurité pour les opérations des projets, avec la recrudescence des incursions sur certains axes routiers et dans bergeries des villages reculés, de Groupes Armés Non Etatiques en provenance de l'intérieur, du Nigeria, du Tchad et de la RCA, généralement suivies de kidnappings avec demande de rançon. Il s'agit :

- **De la région du Nord**, avec une bonne partie du département du **Mayo-Rey** le long de la frontière avec le Tchad (Parc national de la Bénoué, Parc national de Bouba Njidda, Touboro, Kanama, Mbaiboum, Dompla, Bogdibo, Dogba, Madingring, Mombore, Phacochere, Mont-Chi, Sakdje par Tcholliré, Mayo-Ndah, Vogzom), du Mayo-Louti (Ribao, Matafal), de la **Bénoué**(Pitoa, Bibemi, Padarme, Gashiga, Demsah, Djambouto, Mayo-Hourna, Bascheo, Dembo, Tcheboa), et du **Faro** (Parc national du Faro, Tchamba) , ;
- **De la région de l'Adamaoua** avec les départements du **Faro et Déo** (MayoNangué, Togo Sarki, Pawati, Kontcha) du **Mbere** (Djohong, Yamba, Ngam, Demgoya, Batoua-Godole) de la Vina (et Nyambaka, Makor, Belle, Mbe), du Djerem (Mbitom dans la commune de Tibati), ;
- **De la région de l'Est**, notamment le long de la frontière avec la RCA et les départements du Lom et Djerem (Kpama, Mborguene, Zamboi, Zembe-Borongu dans l'arrondissement de Garoua Boulai) et de la Kadey (Gbiti dans l'arrondissement de Kette, Toktoyo et Tamonaguisse dans l'arrondissement de Mbotoro).

Cette description conduit à l'élaboration du tableau des niveaux de risque en matière de sécurité par pour les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Est qui suit :

Niveau de risque	Région de l'Est	Région de l'Adamaoua	Région du Nord
Faible	<u>Lom et Djerem</u> Ngoura, Colomine, Betare-Oya	<u>Vina</u> Ngaoundere 2,	
Moyen ou Modéré	<u>Lom et Djerem</u> Kpama, Mborguene, Zamboi, Zembe- Borongo <u>Kadey</u> Toktoyo Gbiti, Tamonaguisse	<u>Mbere</u> Djohong, Yamba, Ngam, Demgoya, Batoua-Godole <u>Vina</u> Makor, Belle, Mbe <u>Faro et Deo</u> MayoNangue, Togo Sarki, Pawati, Kontcha <u>Djerem</u> Mbitom (Commune de Tibati)	<u>Mayo-Rey</u> Parc national de la Bénoué, Parc national de Bouba Njidda, Touboro, Kanama, Mbaiboum, Dompla, Bogdibo, Dogba, Madingring, Mombore, Phacochere, Mont-Chi, Sakdje par Tcholliré Mayo-Ndah, Vogzom <u>Benoue</u> Pitoa, Bibemi, Padarme, Gashiga, Demsah, Djambouto, Mayo-Hourna, Bascheo, Dembo, Tcheboa <u>Mayo-Louti</u> : Ribao, Matafal <u>Faro</u> Parc national du Faro, Tchamba
Élevé			

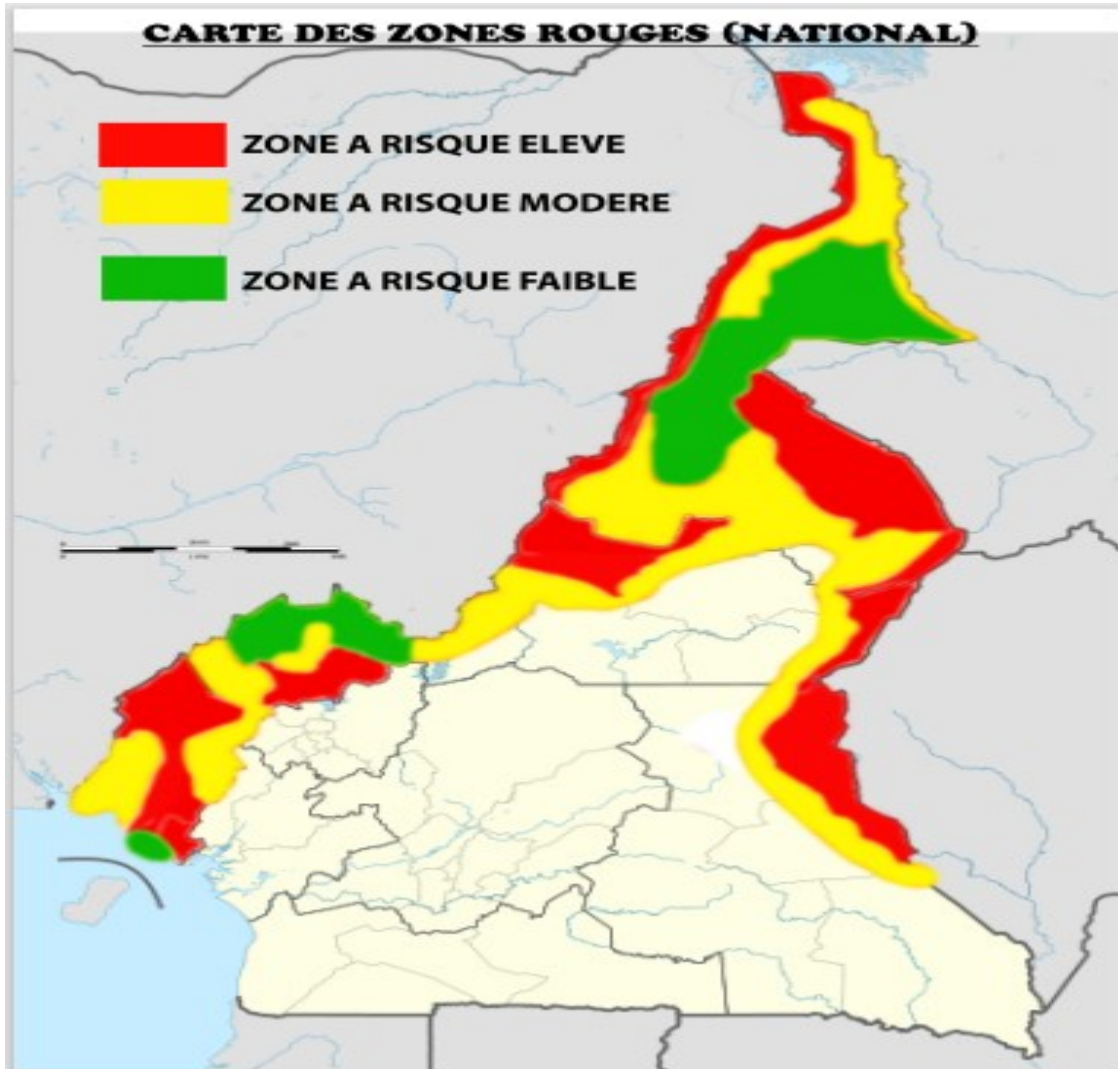
IV.3.1.4. Régions en zone rouge au plan national

La description des situations sécuritaires dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Extrême et la prise en compte la sécurité nationale et la récurrence de la survenue de faits sécuritaires conduit tacitement à la délimitation des zones à risque du territoire national, notamment, allant de l'Extrême-Nord au Sud qui suit :

- Le lac Tchad ;
- Le long de la frontière Ouest, notamment les frontières des départements Logone et Chari du Mayo-Sava et du Mayo-Tsanaga avec le Nigéria;
- Le long de la frontière Ouest, avec les départements du Mayo-Louti de la Bénoué et du Faro dans la région du Nord, celui du Faro et Déo dans la région de l'Adamaoua ;
- Le long de la frontière Est (Tchad et RCA) avec une bonne partie du département du Mayo-Rey, du département du Mbere, de la Vina, et du Lom et Djerem et de la Kadey;
- Dans la région du Nord-Ouest, les départements de la Mezam, du Bui et du Ngock-etunjia ;
- Dans la région du Sud-Ouest, le département de la Manyu, et des parties du Fako, du Ndian et de la Meme ;

Cette délimitation des zones rouges conduit à l'élaboration de la carte des zones rouges au plan national ci-dessous.

Figure 10: Carte des zones rouges au plan national



Source : Carte des régions administratives du Cameroun, modifiée par le Consultant, à travers les données de l'ERS

IV.3.1.5. Principaux acteurs de la sécurité à l'échelon national

De la description ci-dessus, les acteurs de sécurité ci-dessous se dégagent :

a) Des acteurs institutionnels ou étatiques

Ce sont :

- **Les représentants de l'Etat**, au centre desquels on peut citer :

- **Le Président de la République, les autorités administratives** (Gouverneurs des régions, Préfets des départements, Sous-préfets des arrondissements) à qui incombent au premier chef, le maintien de l'ordre public¹⁷.
- **Les autorités traditionnelles et dirigeants de communautés relevant du Ministère de l'Administration Territoriale** (Décret N°245/77 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles qui confère aux chefs traditionnels des missions en matière de maintien de l'ordre public) ;
- **Les agents gouvernementaux actifs**, notamment :
 - Des services régionaux et déconcentrés du Ministère des Affaires Sociales responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques en matière de prévention, d'assistance et de protection des personnes vulnérables, ainsi que de la protection sociale, notamment de la prévention et du traitement de la délinquance juvénile, la lutte contre les exclusions sociales, la protection des enfants, des mineurs, et des personnes victimes d'abus physiques, le suivi des personnes vulnérables, et la facilitation de la réinsertion sociale ;
 - Des services régionaux et déconcentrés du Ministère de la Promotion de la femme et de la famille, responsables de de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures gouvernementales relatives à la promotion et au respect des droits de la femme et à la protection de la famille, notamment de veiller à l'élimination des discriminations à l'égard de la femme et de promouvoir la protection de la famille et des droits de l'enfant ;
 - Des services régionaux et déconcentrés du Ministère de la Santé Publique, chargés entre autres d'assurer l'organisation, la gestion et le développement des formations sanitaires publiques, notamment des hôpitaux régionaux, des hôpitaux de districts et des centres de santés ;
 - Des services régionaux et déconcentrés du Ministère de la Communication, chargés entre autres de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de communication sociale du gouvernement.
- **Les Forces de Défense et de Sécurité**¹⁸

Il s'agit :

 - ✓ Des éléments de l'**Armée camerounaise** (forces de l'Armée de terre, de l'Armée de l'Air, de la Marine Nationale, du Corps National des Sapeurs-Pompiers et de la

¹⁷ En vertu du premier principe dominant la législation relative au maintien de l'ordre.

¹⁸ Communément appelées FDS

Gendarmerie Nationale) disséminées dans l'ensemble des régions, ainsi que des éléments de la **Police Nationale** et des **Services Spéciaux**.

Les éléments des Forces de Défense opèrent :

- Au sein de cinq **Régions Militaires Inter-Armées**¹⁹ (RMIA1, RMIA2, RMIA3, RMIA4, RMIA5).
- Au sein des **Opération Emergence** (Emergence 1, Emergence 2, Emergence 3, Emergence 4, Emergence 5), à raison d'une opération par Région Militaire Inter-Armées;
- Au sein, respectivement des Brigades d'Infanterie Motorisées, Bases Aériennes, Bataillons et compagnies d'infanterie, Bataillons de Fusiliers Marins, Groupements et Régiments du Génie Militaire ;
- Au sein du **Corps National des Sapeurs-Pompiers** (CNSP), chargé de porter des secours d'urgence aux personnes lors des accidents de la circulation, des incendies, risques industriels, pollution, feux de forêt et autres événements calamiteux ;
- A ces formations conventionnelles des Forces de Défense, s'ajoutent certaines Formations²⁰ d'élite (**Forces Spéciales, Bataillon Spécial Amphibie** de Tiko, **Brigade d'Intervention Rapide, Bataillons d'Intervention Rapide**²¹) dont les démembrements sont disséminés au sein des Régions Militaires Interarmées, auxquels il faut ajouter l'**Opération Alpha** des BIR dans la région de l'Extrême-Nord, et la FMM²² dont le PC²³ est à Mora ;

¹⁹ Région Militaires Interarmées (RMIA): Le découpage territorial des Forces de Défense camerounaises s'articule en cinq Régions Militaires InterArmées (RMIA).La RMIA1 sécurise les régions administratives du Centre du Sud et de l'Est, la RMIA2 celles du Littoral et du Sud-Ouest, la RMIA3 celles de l'Adamaoua et du Nord, excepté le département du Mayo-Louti, la RMIA4, celle de l'Extrême-Nord et le Mayo Louti, et la RMIA5 celles de l'Ouest et du Nord-Ouest.

²⁰ Formations : Une Formation est une unité de grande ampleur, constituées de plusieurs unités ou regroupements d'unités élémentaires ou de petite importance.

²¹ Communément appelés BIR

²² FMM : Force Mixte Multinationale de lutte contre Boko Haram

²³ PC : Poste de Commandement

- Sur le plan d'eau et dans le cadre de la lutte contre la piraterie maritime, les forces de la Marine Nationale et du **BIR Delta**²⁴ reçoivent l'appui en renseignement des structures sous régionales de coordination de lutte contre la piraterie maritime que sont le **CMC**²⁵ et le **CRESMAC**²⁶.
- ✓ S'agissant de la **Gendarmerie Nationale**, son découpage territorial épouse celui des Régions Militaires Inter-Armées, au sein de cinq **Régions de Gendarmerie**²⁷ (RG1, RG2, RG3, RG4, RG5). Les unités de la Gendarmerie Nationale sont disséminées au sein de 11 Légions de Gendarmerie, dont une par région administrative, avec une onzième Légion à Kousséri, couvrant spécialement le département du Logone et Chari en proie aux manifestations de la secte Boko Haram. Quant aux unités élémentaires, elles sont disséminées au sein des unités dites mobiles²⁸ (**Groupes d'Escadrons, Escadrons et Pelotons de Gendarmerie Mobile**) et les unités dites territoriales²⁹ (**Groupements, Compagnies et Brigades de Gendarmerie Territoriales**), auxquelles s'ajoutent les ERIGN³⁰ pré-positionnés au sein des Etats-Majors des Région de Gendarmerie, de même que les GRCR³¹.
- ✓ Les éléments de la **Police Nationale** quant à eux se retrouvent disséminés au sein des **Commissariats Centraux, des Commissariats de Sécurité Publique, des Commissariats Spéciaux**, des **GMI**³², et des **Equipes Spéciales d'Intervention Rapides**³³, placés sous le commandement organique des Délégués Régionaux de la Sureté Nationale.

²⁴ BIR Delta : Formation des BIR ayant en charge la sécurisation de la péninsule de Bakassi.

²⁵ CMC : Centre Multinational de Coordination de la zone D du Golfe de Guinée, basé à Douala.

²⁶ Centre Régional de Sécurité Maritime en Afrique centrale basé à Pointe Noire au Congo

²⁷ Régions de Gendarmerie (RG) : Le découpage territorial de la Gendarmerie Nationale camerounaise s'articule en cinq Régions de Gendarmerie (RG). La RG1 sécurise les régions administratives du Centre du Sud et de l'Est, la RG2 celles du Littoral et du Sud-Ouest, la RG3 celles de l'Adamaoua et du Nord, la RG4 celle de l'Extrême-Nord, et la RMIA5 celles de l'Ouest et du Nord-Ouest.

²⁸ Unités mobiles : Unités spécialisées dans le Maintien de l'Ordre public

²⁹ Unités territoriales : Unités spécialisées dans la police judiciaire, la police administrative et le renseignement

³⁰ ERIGN : Escadrons Régionaux d'Intervention de la Gendarmerie Nationale

³¹ GRCR : Groupement Régionaux de la Circulation Routière

³² GMI : Groupements Mobiles d'Intervention : Formations de la Police Nationale spécialisée dans le Maintien de l'Ordre Public.

³³ Communément appelés ESIR

- ✓ Les éléments de la **DGRE**³⁴ pour leur part, dépendent directement de la Présidence de la République, mais sont également présents sur les théâtres d'opérations, en vue de ravitailler les unités opérationnelles en renseignements. Ils agissent aussi à travers leurs Equipes Légères d'Interventions.
- ✓ La puissance militaire du pays ne réside pas seulement dans l'Armée. Elle s'étend à une union sacrée de toutes les forces vives de la nation, pour corroborer l'avant dernier principe du préambule de la constitution du 18 janvier 1996, la loi n° 67/LF/9 du 12 juin 1967 et l'Instruction présidentielle N°16/CAB/PRU du 1^{er} septembre 1972 fixant la conduite des efforts de défense qui précisent que tous les citoyens contribuent à la Défense de la patrie. C'est dans ce cadre que se justifie la création des **COVI**³⁵ locaux qui en outre relève d'actes réglementaires particuliers, à l'instar d'un arrêté régional de juin 2014 portant création de comités locaux de vigilance dans la Région de l'Extrême Nord, Ces COVI participent et continuent d'être associés à la lutte contre différents défis de sécurité, aux côtés des autorités administratives et des éléments des FDS ;
- ✓ **Les éléments des administrations douanière et pénitentiaire** avec respectivement pour objectifs :
 - Pour la première, de mettre en œuvre et de faire respecter les dispositions législatives et réglementaires auxquelles sont soumis les mouvements des personnes, des marchandises, des moyens de transport et des capitaux à l'entrée et à la sortie du territoire ;
 - Pour la deuxième, d'assurer la sécurité des espaces pénitenciers et à l'encadrement des recrues de justice.
- **Les Organisations Non Gouvernementales (ONG)**

Ces ONG apportent un véritable encadrement sécuritaire aux populations sinistrées et aux déplacés, en les recensant, et en leur distribuant des matériels de première nécessité et leur venant en aide sur les plans alimentaire et médical ou hospitalier. Il s'agit globalement :

 - Pour celles exerçant dans les régions des projets (Nord-Ouest, du Sud-Ouest et Extrême-Nord), de IRC, FAO/PAM, CICR, PNUD, UNICEF, UNHCR, Plan International Cameroun, Care International NRC, CARITAS, INTERSOS, LUKMEF, OCHA, DRC, MSF, ACF, PUI ;

³⁴ DGRE : Direction Générale de la Recherche Extérieure

³⁵ COVI : Comités de Vigilance

- Et des ONG Good Neighbors, ALDEPA, CADEPI, et Solidarité Internationale exerçant exclusivement dans la région de l'Extrême-Nord.

Ces ONG installées dans les Chefs-lieux des régions du projet et dans plusieurs autres localités, rayonnent au cours de leurs diverses activités, dans les zones des projets, et demeurent de véritables sources de collecte d'informations sécuritaires et de renseignement.

b) Acteurs d'insécurité

Ce sont globalement les acteurs non étatiques dont certains sont armés. Ils agissent ou interfèrent sur la sécurité, de manière négative, sans qualité ni titre et sans y être habilités. A la suite de la description succincte précédente, on pourrait citer :

- Les auteurs d'infractions de droit commun, d'actes de grand banditisme et dont aucune région n'échappe à l'emprise. Ils sont auteurs des vols, de cambriolages, d'agressions, d'actes de criminalité et autres infractions à la loi pénale ;
- **Des GANE en activité dans le NOSO.**
- Ils s'agissent des individus isolés ou des bandes armées organisées qui, sous le contrôle des chefs autoproclamés « Pseudo-Généraux », sévissent à l'encontre des populations et des institutions. Ces individus se manifestent à travers des actes de vandalisme, des destructions, des incendies, des attaques de convois et des unités des FDS, des irruptions et obstructions d'axes routiers à l'aide de barricades suivies de spoliations d'usagers, d'assassinats, d'enlèvements avec ou non demandes de rançons, de pose des EEI, et agissent sous le prétexte de lutter pour l'autodétermination de la pseudo-région dénommée « Ambazonie » constituée des régions du Nord-ouest et du Sud-Ouest. Ils agissent également dans le trafic des matières premières (huile de palme, cacao) à destination du Nigeria, en spoliant pour leur compte, les produits des plantations d'Etat (CDC et PAMOL), ou privées (Cameroon Tea Estate de Ndu) ;
- **Des GANE en provenance du Nigeria**, agissant dans le cadre du mercenariat dans la crise en cours dans le NOSO ; Il a été démontré, à la suite de neutralisation des GANE dans le NOSO que plusieurs avaient des pièces d'identités nigérianes. Se retrouver dans cette situation et dans ce contexte prouve que l'on était là dans le cadre du mercenariat, payé pour partir de son pays et venir renforcer les GANE en exercice dans le NOSO, à des fins lucratives ;
- Des membres du JAS actifs dans les Monts Mandara, frontaliers du Nigeria avec le Mayo Sava, le Mayo Tsanaga et Logone et Chari, ou encore des membres de l'ISWAP dans la zone du Lac Tchad, notamment entre Fotokol et Hile Alifa.

- **Des GANE en provenance du Nigeria, du Tchad et de la RCA**, et insécurisant les frontières des régions de l'Est, de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord (Mayo-Louti, Mayo-Kani et Mayo-Danay). Il s'agit d'éléments isolés des FACA³⁶, de leurs alliés du groupe Wagner, des mouvements et milices rebelles armés de la CPC³⁷, des groupe 3R³⁸ et de l'UPC³⁹, de militaires et policiers isolés, qui en provenance de la RCA, du Tchad ou du Nigeria voisin, traversent les frontières pour insécuriser les populations des localités frontalières, procédant à des vols, à des incursions dans les villages, sur les axes routiers intérieurs, dans les bergeries et autres chantiers d'or et de pierres précieuses et à des kidnappings suivis de demandes de rançons ou de dépouillement d'usagers, après lesquels ils s'extirpent et regagnent leurs pays de provenance ;
- **Des Pirates**, bandits en activité sur le plan d'eau, dans les pêcheries des diverses criques de la région du Sud-Ouest, de la péninsule de Bakassi, en haute mer, et dont les activités interfèrent sur la sécurité dans la région du Sud-Ouest, sans oublier ceux en activité dans le lac Tchad;
- **Des trafiquants d'armes, de munitions, de matériels militaires et autres facilitateurs divers** (santé, alimentation, renseignements) au profit des GANE.
- **Des trafiquants de stupéfiants et autres produits psychotropes ;**

IV.4. Types de risques de sécurité au niveau granulaire, interactions entre les différents acteurs de la sécurité et influence des acteurs de la sécurité sur la mise en œuvre des projets

IV.4.1. Types de risques de sécurité au niveau granulaire

Les **risques de sécurité** sont des dangers ou les possibilités de survenue de dangers ou d'évènements indésirables dont peuvent être victimes les populations, du simple fait de se retrouver dans une zone en crise.

Au niveau granulaire, ce sont des risques minimaux auxquels les populations ne peuvent se soustraire, dans l'accomplissement de leurs activités vitales et quotidiennes.

³⁶ FACA : Forces Armées Centrafricaines

³⁷ CPC : Coalition des Patriotes pour le Changement. Mouvement politico-militaire centrafricain

³⁸ 3R : Retour, Réclamation, et Réhabilitation. Mouvement politico-Militaire centrafricain

³⁹ UPC : Union des Patriotes pour le Changement. Mouvement politico-Militaire centrafricain

Ces populations sont obligées de travailler pour se nourrir, obligées de se mouvoir, de se déplacer, de voyager pour aller d'un point à un autre (école, champs, marchés, hôpital, autres lieux de travail et d'activités).

Au niveau granulaire, elles s'exposent ainsi aussi bien dans les régions du Nord-Ouest, que de l'Extrême-Nord, aux risques d'attaques physiques et corporelles diverses, de meurtre ou d'assassinats, d'embuscades, d'attentats, de kidnappings, liés à leurs activités de tous les jours et aux déplacements sur les axes routiers et itinéraires dont plusieurs s'avèrent dangereux. Leurs biens courent également les risques d'être sabotés, pillés, incendiés ou détruits.

IV.4.2. Interactions entre les différents acteurs de la sécurité.

Des interactions et des liens de collaboration et d'exercice existent entre les différents acteurs institutionnels de la sécurité :

- Les Autorités traditionnelles et dirigeants de communautés concernées, les Forces de Défense et de Sécurité des régions concernées, les Eléments de la Police Nationale de la DGRE des régions concernées, de même que les COVI locaux des régions sont placés sous la tutelle des représentants de l'Etat dans ces régions, notamment les Gouverneurs des régions, les Préfets des départements, les Sous-préfets des arrondissements des régions concernées.
- Toutes les ONG en activité dans les régions en crise concernées, zones des projets sont accréditées par les échelons centraux du MINAT, recensées par les autorités administratives locales, et lorsqu'elles n'évoluent pas de manière isolée, font généralement recours aux Forces de Défense et de Sécurité locales (de leur lieu d'implantation pour les assister dans l'accomplissement de leurs missions ;
- En ce qui concerne les acteurs d'insécurité, ils agissent de manière isolée et ne sont généralement coordonnés qu'au sein du même mouvement. Il a cependant été établi que plusieurs GANE en activité dans le NOSO se connaissent, et respectent les territoires d'exercice et de compétence qu'elles se sont fixé. Certaines procèdent même à des fusions, pour éviter les luttes fratricides et les guerres de leadership.

IV.4.3. Influence des acteurs de la sécurité sur la mise en œuvre des projets

Les projets d'éducation (PADESCE et PERACE) ne disposent pas de structures déconcentrées dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord. Leurs intervenants collaborent plutôt sur le terrain avec les ESG et les EFTP, les GIC, les PMI et

PME, et les structures décentralisées du MINESEC, du MINEFOP et du MINEDUB à savoir les Délégations Régionales (DREB), les Départementales (DDEB) et les Inspections d'Arrondissement (IAEB), les écoles primaires, les élèves et les enseignants qui reçoivent leurs appuis, et bénéficient de leurs investissements.

Le PERACE quant à lui, n'est pas non plus décentralisé, et sa mise en œuvre convoque le déploiement sur le terrain d'un certain nombre d'entreprises et autres intervenants pour la réalisation sur le terrain de ses activités.

Tous les intervenants des trois projets évoluent alors dans un environnement sécuritaire saturé par les acteurs de sécurité ci-dessus, et dont les apports positifs ou négatifs peuvent avoir une incidence sur la mise en œuvre des projets, de la manière décrite dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7: Tableau de l'influence des acteurs de la sécurité sur la mise en œuvre des projets

Acteurs de la sécurité	Stratégies ou mesures de sécurité existantes pour la sécurité des projets	Avantages de ces apports	Inconvénients de ces apports
Représentants de l'Etat (Autorités Administratives)	Encadrement sécuritaire global, instructions locales de sécurisation des activités des projets	Meilleures suivi et mise en œuvre des projets.	Pas d'inconvénient
Autorités traditionnelles et dirigeants de communautés	Encadrement sécuritaire de proximité des acteurs des projets dans leurs localités et communautés respectives	Plus de sécurité pour les acteurs, mise en œuvre plus sûre des projets	Acteurs des projets plus exposés si compromission
Forces de Défense et de Sécurité	Unités et formations disséminées sur l'étendue des régions. Sécurisation globale des régions dans leurs activités régaliennes. Disponibilité à sécuriser certaines activités des projets	Meilleure mise en œuvre des projets	Pas d'inconvénient
COVI locaux	Encadrement sécuritaire de proximité des acteurs des projets dans leurs localités respectives	Mise en œuvre plus sûre des projets	Possibilité de compromission
ONG	Mise à disposition des autorités, des FDS et autres acteurs des projets de plus de renseignements sur les régions de déploiement	Meilleure mise en œuvre des projets	Connaissance des activités des projets par d'autres entités que celles étatiques et les

			UCP des projets
Malfaiteurs isolés	Aucun apport positif sur la sécurité des projets	Aucun avantage	Pertes matérielles Ralentissement des activités, psychose au sein des travailleurs et des populations
GANE et terroristes du JAS et de l'ISWAP	Aucun apport positif sur la sécurité des projets	Aucun avantage	Idem

IV.5. Evaluation des risques de sécurité liés aux projets

Les **risques sécuritaires** sont des dangers ou les possibilités de survenue de dangers ou d'évènements indésirables dont peuvent être victimes les populations riveraines des sites des projets, les travailleurs et autres acteurs des projets, les matériels des projets, les entreprises de travaux et de construction des projets, de la part des hommes armés isolés, ou des bandes armées, du fait de la mise en œuvre des projets. Les projets étant différents, chaque projet ayant ses objectifs, ses activités spécifiques, ses sites d'activités, et son calendrier de déploiement, les contextes sécuritaires s'appliquent à eux de manière également spécifiques. Avant d'évaluer les risques de sécurité auxquels ils seront confrontés, il y a lieu de s'appesantir sur les activités de chaque projet, ainsi que sur ses zones d'activités.

IV.5.1. Evaluation des risques de sécurité liés au PADESCE

IV.5.1.1- Les activités du PADESCE

La mise en œuvre dans les régions concernées du PADESCE se résume en un ensemble d'activités qui lui sont propres, notamment :

- Les activités de formation (d'enseignants, des acteurs de l'économie sociale et informelle appartenant à des GIC et à des associations, des stages d'apprentissage...) ;
- La dissémination des référentiels d'enseignement, documents qui définissent les objectifs et la culture commune à tous les professionnels de l'enseignement ;
- Les travaux de réhabilitations (ateliers des établissements et Centres de formation professionnelle publics et privés, équipement d'infrastructures scolaires dans les ESG et les EFTP)

- Travaux de connexion réseau des services administratifs des établissements du projet ;
- Renforcement de l'alimentation électrique des établissements et centres de formation publics avec un support en énergie solaire ;
- Amélioration de la connectivité des centres / fourniture des équipements informatiques pour les salles informatiques - salles multimédia des établissements ;
- Travaux de mise en œuvre des PGES spécifiques aux établissements cibles ;
- Appuis à certains ESG et EFTP sous forme de transfert de fonds ;
- Appuis à certains ESG et EFTP sous forme de matériels (transport et installation d'équipements pour les établissements et centres de formation publics et privés de l'EFTP, afin de leur permettre d'atteindre les standards de qualité ;
- Appuis aux filles vulnérables ;
- Appuis aux travailleurs issus des PMI et PME ;
- Se trouvent également au rang des activités du PADESCE :
- Les descentes sur le terrain de suivi-évaluation de l'UCP chargées de vérifier l'effectivité des appuis, l'atteinte des standards, la mise en place des comités de gestion des plaintes et leur dotation de petit matériel de fonctionnement, de la mise des PGES Spécifiques aux établissements cibles ;

Ces descentes sur le terrain, de durée diverses, nécessitent également l'application des mesures sécuritaires.

Le Consultant choisira de les désigner par le terme englobant **MECST** qui signifie « **Missions d'Evaluation, de Contrôle et de Supervision Technique** ». Les MECST sont comme toutes les activités du projet, également exposés aux risques sécuritaires.

IV.5.1.2. Profil de risque du PADESCE

Contexte et environnement des activités du PADESCE

Telles que décrites ci-dessus, les activités du PADESCE, sont appelées à se dérouler dans les régions sujettes à des incidents sécuritaires récurrents pour certaines, et les zones de mise en œuvre du projet, notamment les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, diffèrent les unes des autres, en fonction des risques de sécurité générés, des niveaux de risques et de la probabilité de survenue de ces risques. Elles nécessitent :

- Les regroupements d'enseignants, d'élèves, de stagiaires ou de séminaristes sur les lieux d'instruction, de formation ou de recyclage ;
- La disponibilité sur les sites de distribution des référentiels d'enseignement ;

- La disponibilité sur les sites de construction dans les ESG, EFTP, les centres de formation publics et privés, des matériels de construction, de réhabilitation, de connectivité, de connexion réseau ou des équipements, des matériels informatiques ;
- La mobilisation des personnels pour les travaux divers ;
- L'effectivité des travaux (connectivité, de connexion électrique, réhabilitation, de construction et installations diverses) ;
- La mobilisation des filles vulnérables, des travailleurs issus des PMI et PME pour les appuis ;
- La projection sur les sites d'études d'exécution ou de contrôle des équipes des MECST ;
- La conduite sur le terrain de ces études.

Identification des risques de sécurité

Les principaux risques de sécurité pouvant ainsi être générés se présentent alors ainsi qu'il suit :

- **Assassinats, meurtres, braquages/agressions, attaques armées/fusillades, kidnappings:**
 - ✓ Contre enseignants, membres des GIC, élèves, stagiaires et autres séminaristes sur les sites de regroupements ou les lieux de formation ou de recyclage, sur les voies d'accès aux localités aux sites de formation, de dissémination de référentiels d'enseignement et de travaux ;
 - ✓ Contre les personnels mobilisés sur les sites de travaux divers (réhabilitations, constructions, installations diverses, connexion et connectivité) ;
 - ✓ Contre les membres des équipes des MECST sur les itinéraires de transit ou sur les sites de travail ;
 - ✓ Contre les filles vulnérables, les travailleurs des PMI et PME regroupés pour la distribution des appuis ;
- **Attentats/ EEI/IED, Mines contre les mêmes cibles** en cours de projection ou sur les sites de travail ;
- **Vols/cambriolage, vandalisme, pillage, incendie et autres destructions volontaires** contre les véhicules, équipements, référentiels d'enseignement et autres matériels du projet (de construction, de réhabilitations, informatique) ;
- **Viols/Harcèlements Sexuels/Violences basées sur le Genre/exploitation sexuelle ;**

- **Accidents sur les voies d'accès aux localités aux sites de formation, de dissémination de référentiels d'enseignement et de travaux ;**
- **Les inondations dans toute la région de l'Extrême-Nord.**

Impacts de la survenue des risques de sécurité sur le PADESCE

Les impacts de la survenue des risques de sécurité sur le PADESCE recensés sont :

- Psychose et découragement au sein des responsables d'établissements, des enseignants, des élèves et des séminaristes et autres apprenants et des travailleurs ;
- Pertes financières, ralentissement des activités et baisse de rendement du projet ;
- Difficultés de déploiement des équipes du projet et l'incapacité d'intervention des prestataires et des membres des MECST ;
- Exposition des personnels et des matériels du projet à des risques divers ;
- Stigmatisation et mauvaise renommée du projet ;
- Mécontentement des populations des zones de mise en œuvre et animosité des populations vis-à-vis du projet ;
- Accidents de travail sur les chantiers.

Mesures d'atténuation des risques de sécurité (voir matrice d'évaluation des risques)

Elles sont également nombreuses et accompagnent les risques identifiés. Parmi ces mesures, on peut citer :

- La tenue des séminaires, réunions et formations, et la distribution des appuis dans les lieux sécurisés ;
- Le respect des mots d'ordre d'arrêt d'activités des GANE ;
- La sécurisation des lieux et sites de travaux ou d'activités ;
- La banalisation des véhicules ou des convois du projet ;
- L'usage de détecteurs de métaux et de mines sur les chantiers et autres lieux de travail, ;
- Une meilleure sensibilisation des responsables d'établissements ;
- L'implication des leaders communautaires dans les recrutements des travailleurs de bonne foi ;
- La discrétion dans la prise des décisions ;
- L'adhésion des personnels du projet et des entreprises à un code de conduite, des sanctions exemplaires à l'encontre des contrevenants.

IV.5.1.3. Matrice des risques sécuritaires du PADESCE

L'usage du tableau d'évaluation des risques mis à disposition par les coordinations des projets, conduit aux tableaux de risques, degré de criticité et mesures de mitigation, et la matrice des risques de sécurité du projet qui suivent :

Méthode de calcul : Le risque est l'impact du risque x la probabilité de survenue du risque

Tableau 8: Risques, degré de criticité et mesures de mitigations du PADESCE

Menaces	VULNERABILITES			Probabilité	Impact	Niveau de risque	MESURES D'ATTENUATION		RISQUE RESIDUEL		
	Lieux où les menaces pourraient se produire	Quoi ou qui est à risque?	Quand? Pourquoi ? (manque de procédure, formation, équipement, etc...)?				Lister les mesures à implémenter pour réduire le risque de probabilités d'occurrences	Lister les mesures à implémenter pour réduire l'impact si le risque se produit	Probabilité résiduelle	Impact résiduel	Niveau de risque résiduel
Accidents	<i>Voies d'accès aux localités aux sites de formation, de dissémination de référentiels d'enseignement et de travaux</i>	<i>Enseignants, membres des GIC, stagiaires et autres apprenants, bénéficiaires des appuis, travailleurs issus des PME-PMI, personnels de l'UCP du PADESCE, travailleurs, populations riveraines.</i>	<i>Défaut d'entretien des véhicules, des procédures et formation sur les mesures de sécurité</i>	4	3	12	Former tout le personnel sur les mesure de sécurité transport, au chantier, précaution anti incendies, déplacement en zones piégées	Le respect du SOP déplacement ; Entretien régulier des véhicules, dotation régulière en matériels de protection (ceinture lombaire, casque, chaussures de sécurité pour les motos) ; Souscrire à une assurance tous risques ; Doter le personnel en kits premier secours ; Former le personnel en premier secours ; Tenir compte de l'amortissement de l'engin et non de la durée de vie.	3	2	6
Inondations	<i>Toute la région de l'Extrême-Nord</i>	<i>Matériels des chantier de réhabilitation, personnels dans les chantiers, référentiels d'enseignement, le financement</i>	<i>Pendant la saison pluvieuse toutes les routes sont inaccessibles, une bonne partie de la région est inondée, les vecteurs de maladie se multiplient et tout ceci engendre les retard pour les travaux</i>	4	4	16	Anticiper sur une planification des travaux et des activités de formation et de dissémination de référentiels d'enseignement, en tenant compte des périodes d'inaccessibilité dans les zones inondables	Réduire les déplacements pendant la saison des pluies ; Bien planifier les activités en saison pluvieuses ; Bien identifier les zones à risque ; Former les staffs aux premiers secours et à la natation ; Consulter la météo avant les sorties ; Prévoir des sacs étanches pour la protection du matériel électronique ;	3	3	9

<p>Braquage/ agressions/vol/cambriolage</p>	<p>Sites d'activités de formation, chantiers de réhabilitation ou de mise en œuvre des PGES, lieux de stockage et de distribution des référentiels d'enseignement</p>	<p>Enseignants, stagiaires et autres apprenants, bénéficiaires des appuis, travailleurs, personnels de l'UCP du PADESCE, Matériel de chantier.</p>	<p>Absence de formation sur la sécurité des lieux par le personnel, absence des unités de veilles (gardiennage),</p>	<p>4</p>	<p>3</p>	<p>12</p>	<p>Former tous les personnels sur les enjeux de sécurité, éviter, éviter de s'isoler sur les sites d'activités, choisir les lieux sécurisés pour la tenue des activités et la distribution des appuis, Choisir de virer les appuis dans les comptes bancaires personnels des bénéficiaires</p>	<p>Exiger que les établissements scolaires bénéficiaires de la collaboration soient clôturés et veiller à la disponibilité des gardiens et autres veilleurs ; contrôler et réglementer les entrées et les accès sur les sites de travaux.</p>	<p>3</p>	<p>3</p>	<p>9</p>
<p>Attentats/ EEI/IED</p>	<p>Voies interurbaines d'accès aux localités et sites de travail</p>	<p>Enseignants, stagiaires et autres apprenants, bénéficiaires des appuis, travailleurs, personnels de l'UCP du PADESCE populations riveraines</p>	<p>Les acteurs du PADESCE manquent de formation ou n'appliquent les procédures sécuritaires de déplacements, Non-respect mots d'ordre de trêves de déplacements ou d'arrêts d'activités imposés par les activistes dans les régions du Nord -Ouest et du Sud-Ouest. Grands évènements.</p>	<p>4</p>	<p>4</p>	<p>16</p>	<p>Avant tout déplacement vérifier à tous les niveaux que l'accès / la route est ouverte à la circulation sécurisée et que toutes les autorisations de déplacement sont disponibles et acceptées par tous les acteurs, faire usage de détecteurs de métaux et de mines sur les sites d'activités. Eviter activités les jours de fête ou de commémoration de grands évènements.</p>	<p>Communication sécuritaire avant tout déplacement ; Éviter les activités les jours de marché ; Respecter les horaires de déplacement ; Faire profil bas ; Former et recycler les agents sur les mesures de sécurités déjà existantes ; Cartographier les villages et itinéraires à risques ; L'utilisation des relais communautaires ; Se renseigner sur l'état de la route avant chaque départ ; Rester en contact permanent avec le responsable sécu ; Partenariat/protocole avec les FDS ;</p>	<p>4</p>	<p>3</p>	<p>12</p>
<p>Violences liées au genre :Cas d'exploitation, abus sexuel/ harcèlement sexuel</p>	<p>Sur tous les sites d'activités du PADESCE</p>	<p>Enseignants, stagiaires et autres apprenants, bénéficiaires des appuis, travailleurs, personnels de l'UCP du PADESCE populations riveraines</p>	<p>pas de formation et manque de respect des procédures et règlement intérieur, par ailleurs les frottements constants avec la jeunesse en quête des avantages liés au projet peuvent induire des VBG</p>	<p>4</p>	<p>2</p>	<p>8</p>	<p>Respecter toutes les consignes de sécurité des lieux d'activités et les codes de bonne conduite des personnels de l'UCP</p>	<p>Signature du code de bonne conduite par tous les intervenants du projet.</p>	<p>3</p>	<p>2</p>	<p>6</p>

Affrontements communautaires/ interethniques :	Lieux publics de manifestations	Enseignants, stagiaires et autres apprenants, bénéficiaires des appuis, travailleurs, Personnels de l'UCP du PADESCE	Absence de formation, d'application des procédure pendant l'exécution des travaux en suivant les mouvements de foule ou de continuer à travailler dans le site d'affrontement	2	2	4	Respecter toutes les consignes de sécurité et les codes de bonne conduite des sites d'activités.	Ne pas être à l'origine de ces affrontements ; Eviter les lieux des affrontements ; Ne pas prendre part aux affrontements ; Rester neutre ; Si nécessaire réduire les activités pendant la période.	1	1	1
Manifestations / mouvements de foule	Lieux publics de manifestations	Enseignants, stagiaires et autres apprenants, bénéficiaires des appuis, travailleurs, Personnels de l'UCP du PADESCE	Absence de briefing sur les enjeux de sécurité, non-respect des procédures sécuritaires, absence ou non application du code de bonne conduite	2	2	4	Respecter toutes les consignes de sécurité et le code de bonne conduite des sites d'activités, les consignes sur les comportements en cas de manifestations.	Eviter les lieux de manifestations ; Ne pas prendre part aux manifestations ; Suspendre les activités nécessitant des regroupements.	1	1	1
Enlèvements/kidnappings;	Voies interurbaines d'accès aux localités des travaux, sites des activités et des travaux	Enseignants, stagiaires et autres apprenants, bénéficiaires des appuis, travailleurs, Personnels de l'UCP du PADESCE	Absence de briefing sur les enjeux de sécurité, non-respect des procédures sécuritaires, absence ou non application du code de bonne conduite	3	3	9	Eviter de s'isoler ou de se retrouver isolé sur un site, éviter de tenir des appareils qui peuvent engendrer les doutes et être assimilés aux appareils d'espionnage (tel de talki walki et téléphones sophistiqués.	Mise en place d'un Standard Opérationnel Procédure (SOP) déplacement ; Veille sécuritaire ; Mise en place des points focaux locaux ; Eviter la présence des caucasiens ; Eviter de se présenter comme agent de l'administration publique ; Utilisation des véhicules low profile ; Prévoir une cellule de crise ; Eviter de se déplacer seul ; Banalisation des véhicules.	3	2	6
Attaques armées/fusillades	Toutes les voies d'accès dans les régions du Nord-Ouest, Sud-Ouest et la section Nord de l'Extrême-Nord (route	Enseignants, stagiaires et autres apprenants, bénéficiaires des appuis, travailleurs, Personnels de l'UCP du	Les chauffeurs manquent de formation ou n'appliquent les procédures sécuritaires de déplacements. Non-respect des mots d'ordre de	4	4	16	Avant tout déplacement vérifier à tous les niveaux possible que l'accès / la route est ouverte à la circulation sécurisé et que toutes les	Circuler en convoi pour limiter les aller et retour sur les accès. Eviter/restreindre si possible les escortes militaires qui peuvent augmenter la vulnérabilité ou irriter certains acteurs, tenir	3	3	9

	<i>nationale №1, voies d'accès dans le Mayo-sava, le Mayo-Tsanaga et le Logone et Chari)</i>	PADESCE	trêves de déplacements ou d'activités imposés par les activistes dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Grands évènements				autorisations de déplacement sont disponibles et acceptées par tous les acteurs. Eviter activités les jours de fête ou de commémoration de grands évènements.	avec tous les chauffeurs et personnes dédiées au déplacement une séance de briefing de sécurité, sur les comportements à adopter en cas d'attaque ou d'agression sur la route.			
Assassinats/Meurtres	Les voies interurbaines d'accès aux sites d'activités, sites d'activités	Enseignants, stagiaires et autres apprenants, bénéficiaires des appuis, travailleurs, Personnels de l'UCP du PADESCE	Pendant les travaux, pour des raisons d'absence de briefing sur les enjeux de sécurité, non-respect des procédures sécuritaires, absence ou non application du code de bonne conduite	4	4	16	Faire signer le code de bonne conduite à tous les acteurs du projet , tenir des réunions hebdomadaires de sécurité et réajuster les consignes de sureté et de sécurité au regard des incidents et des conséquences	Privilégier l'utilisation de la main d'œuvre locale sur les sites d'activités et pour les régions anglophones utiliser prioritairement le personnel d'expression anglophone ou ayant un parfaite maitrise du pidjin, renvoyer des chantiers toutes les personnes qui violent plus d'une fois les consignes de sécurité/code de bonne conduite, éviter d'organiser sur les sites d'activités les activités pouvant engendrer la colère des populations pour non-participation comme des fêtes ou des regroupement importants	3	2	6

Tableau 9: Matrice des risques de sécurité du PADESCE

Critique (5)					
EXTRÊME (4)					
IMPORTANT (3)			-Inondations -Braquage/ agressions /vol/cambriolages -Attaques armées fusillades	- Attentats / EEI/IED	
MODERE (2)			-Accidents -VBG/EAS/HS -Enlèvements/ kidnap; - Assassinats/Meurtres		
NEGLIGEABLE (1)	-Affrontements communautaires/ interethniques ; -Manifestations/ mouvements de foule				
Gravité / Probabilité	FAIBLE (1)	MOYEN (2)	FORT (3)	TRES FORT (4)	CRITIQUE (5)

IV.5.2. Evaluation des risques de sécurité liés au PAREC

IV.5.2.1- Les activités du PAREC

La mise en œuvre dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord du PAREC se résume en les activités ci-après :

- Appuis aux écoles primaires publiques et privées en vue de l'amélioration de la gouvernance (via CAMPOST) ;
- Appuis spéciaux aux écoles qui abritent les réfugiés, les déplacés internes ;
- Recrutement et déploiement d'enseignants ;
- Ateliers de renforcement des capacités, recyclages, campagnes de sensibilisation en faveur des acteurs des Centre Préscolaires Communautaires (CPC) ;
- Ateliers et séminaires régionaux de formation, de recyclage, d'imprégnation, de renforcement de capacités des enseignants, directeurs d'école ;
- Convoyage sur le terrain et distributions dans les Ecoles Publiques ou Privées (EPP), dans les Inspections d'Arrondissement de l'Education de Base (IAEB) et les Délégations Départementales (DDEB), des documents et matériels de formation, de manuels scolaires, de livres essentiels et de cantines de conservation de manuels scolaires ;
- Réhabilitation des écoles maternelles ou Centre Préscolaires Communautaires (CPC);
- Se trouvent également au rang des activités du PAREC :

Des activités et missions de suivi-évaluation de l'UCP sur le terrain, (telle que la vérification de la présence effective au poste des instituteurs recrutés et de l'utilisation des manuels essentiels), de supervision de divers ateliers et séminaires de formation, de recyclage, d'imprégnation, et des différents tests de sélection, de proximité et de supervision technique, Le Consultant choisira de les désigner par le terme englobant **MECST** qui signifie « **Missions d'Evaluation, de Contrôle et de Supervision Technique** ». Les MECST sont comme toutes les activités du projet, exposées aux risques sécuritaires.

IV.5.2.2. Profil de risque du PAREC

Contexte et environnement des activités du PAREC

Telles que décrites ci-dessus, les activités du PAREC, sont appelées à se dérouler dans les régions du sujettes à des incidents sécuritaires récurrents, et les zones de mise en œuvre du projet, notamment les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, diffèrent les unes des autres, en fonction des risques de sécurité générés, des niveaux de risques et de la probabilité de survenue de ces risques. Elles nécessitent :

- Les regroupements d'enseignants, de directeurs d'école et des acteurs des Centre Préscolaires Communautaires (CPC) sur les lieux d'instruction, de formation, de recyclage ou de renforcement de capacités ;
- Le convoyage sur le terrain (vers les EPP, les IAEB, et les DDEB), de documents, matériels de formation, livres essentiels et des cantines de conservation de manuels scolaires ;
- Le convoyage sur les sites des écoles maternelles ou Centre Préscolaires Communautaires (CPC) à réhabiliter, des matériaux de réhabilitation ;
- La mobilisation sur ces sites, de personnels pour les travaux de réhabilitation divers ;
- La descente sur le terrain de cabinets pour la maîtrise d'œuvre, le contrôle, la surveillance et la réception des travaux de réhabilitation (de blocs de latrine, d'installation des équipements dans les ateliers, de raccordement des établissements au réseau ENEO ou mise en place de l'énergie solaire...) prévus dans les établissements de l'ESG du projet, de l'indemnisation de populations affectées par les travaux
- La projection sur le terrain des personnels des MECST ;
- La conduite sur le terrain de leurs travaux et études.

Identification des risques de sécurité

Les principaux risques de sécurité pouvant ainsi être générés se présentent alors qu'il suit :

- **Assassinats, meurtres, braquage/agressions, attaques armées/fusillades, kidnappings :**
 - ✓ Contre les enseignants, directeurs d'écoles, et des acteurs des Centre Préscolaires Communautaires (CPC) sur les lieux d'instruction, de formation, de recyclage ou de renforcement de capacités, sur les voies d'accès aux localités, aux sites de recyclage ou de recyclage, et de convoyage et de distribution de manuels scolaires et de cantines ;
 - ✓ Contre les personnels mobilisés sur les sites de travaux de réhabilitations ;
 - ✓ Contre les membres des équipes des MECST sur les itinéraires de transit ou sur les sites de travail ;
- **Attentats EEI, Mines contre les mêmes cibles** en cours de projection ou sur les sites de travail ;
- **Vols/cambriolage, vandalisme, pillage, incendie et autres destructions volontaires** contre les véhicules, matériels de formation, livres essentiels, cantines de conservation de manuels scolaires, matériels de réhabilitation ;

- **Viols/Harcèlements Sexuels/Violences basées sur le Genre/exploitation sexuelle**
- **Accidents sur les voies d'accès aux localités aux sites de formation, de convoyage de manuels scolaires et de cantines et de travaux ;**
- **Les inondations dans toute la région de l'Extrême-Nord.**

Impacts de la survenue des risques de sécurité sur le PAREC

Les impacts de la survenue des risques de sécurité sur les activités du PAREC recensés sont :

- Psychose et découragement au sein des enseignants, des apprenants directeurs d'écoles et acteurs des CPC, de l'équipe du projet, des travailleurs et des membres des MECST ;
- Pertes financières au projet, ralentissement des activités du projet ;
- Difficultés de déploiement des équipes du projet et l'incapacité d'intervention des prestataires et des membres des MECST ;
- Exposition des personnels et des matériels du projet à des risques divers ;
- Indiscrétion sur les activités du programme ;
- Mécontentement des populations des zones de mise en œuvre et animosité des populations vis-à-vis du projet ;
- Accidents de travail sur les chantiers.

Mesures d'atténuation des risques de sécurité du PAREC

Elles sont également nombreuses et accompagnent les risques identifiés. Parmi ces mesures, on peut citer la tenue des séminaires, réunions et formations, et la distribution des appuis dans les lieux sécurisés, le respect des mots d'ordre d'arrêt d'activités des GANE , la sécurisation des lieux et sites de travaux ou d'activités, la banalisation et l'escorte des véhicules ou des convois du projet, l'usage de détecteurs de métaux et de mines sur les chantiers et autres lieux de travail, une meilleure sensibilisation des responsables d'établissements et de CPC, l'implication des leaders communautaires dans les recrutements des travailleurs de bonne foi, la discrétion dans la prise des décisions, l'adhésion des personnels du projet et des entreprises à un code de conduite, des sanctions exemplaires à l'encontre des contrevenants.

IV.5.2.3. Matrice des risques sécuritaires du PAREC

L'usage du tableau d'évaluation des risques mis à disposition par les coordinations des projets, conduit aux tableaux de risques, degré de criticité et mesures de mitigation, et la matrice des risques de sécurité du projet qui suivent :

Méthode de calcul : Le risque est l'impact du risque x la probabilité de survenue du risque

Tableau 10: Risques, degré de criticité et mesures de mitigations du PAREC

Menaces	VULNERABILITES			Probabilité	Impact	Niveau de risque	MESURES D'ATTENUATION		RISQUE RESIDUEL		
	Lieux où les menaces pourraient se produire	Quoi ou qui est à risque?	Quand? Pourquoi ? (manque de procédure, formation, équipement, etc...)?				Lister les mesures à implémenter pour réduire le risque de probabilités d'occurrences	Lister les mesures à implémenter pour réduire l'impact si le risque se produit	Probabilité résiduelle	Impact résiduel	Niveau de risque résiduel
Accidents	Voies d'accès aux localités aux sites de recyclages d'ateliers et de séminaires, de de convoyage et de distribution des matériels de formation, de manuels scolaires et de cantines de conservation, et d'accès aux sites de travaux de réhabilitation.	Enseignants, directeurs d'écoles maternelles et de CPC, personnels de l'UCP du PAREC et assimilés (DREB), travailleurs, populations riveraines.	Défaut d'entretien des véhicules, des procédures et formation sur les mesures de sécurité	4	3	12	Former tout le personnel sur les mesure de sécurité transport, au chantier, précaution anti incendies, déplacement en zones piégées	Le respect du SOP déplacement ; Entretien régulier des véhicules, dotation régulière en matériels de protection (ceinture lombaire, casque, chaussures de sécurité pour les motos) ; Souscrire à une assurance tous risques ; Doter le personnel en kits premier secours ; Former le personnel en premier secours ; Tenir compte de l'amortissement de l'engin et non de la durée de vie.	3	2	6
Inondations	Toute la région de l'Extrême-Nord	Matériels des chantiers de réhabilitation, personnels dans les chantiers, manuels scolaires et de cantines de conservation.	Pendant la saison pluvieuse toutes les routes sont inaccessibles, une bonne partie de la région est inondée, les vecteurs de maladie se multiplient et tout ceci engendre les retard pour les travaux	4	4	16	Anticiper sur une planification des travaux et des activités de formation et de dissémination de référentiels d'enseignement, en tenant compte des périodes d'inaccessibilité dans les zones inondables	Réduire les déplacements pendant la saison des pluies ; Bien planifier les activités en saison pluvieuses ; Bien identifier les zones à risque ; Former les staffs aux premiers secours et à la natation ; Consulter la météo avant les sorties ; Prévoir des sacs étanches pour la protection du matériel électronique ;	3	3	9

Braquage/ agressions/vol/cambriolage	Sites d'activités de recyclage, chantiers de réhabilitation ou de mise en œuvre des PGES, lieux de stockage et de distribution manuels scolaires et de cantines de conservation	Enseignants, directeurs d'écoles maternelles et de CPC, travailleurs, personnels de l'UCP du PAREC, Matériel de chantier.	Absence de formation sur la sécurité des lieux par le personnel, absence des unités de veilles (gardiennage),	4	3	12	Former tous les personnels sur les enjeux de sécurité, éviter, éviter de s'isoler sur les sites d'activités, choisir les lieux sécurisés pour la tenue des activités et la distribution des appuis, Choisir de virer les appuis dans les comptes bancaires personnels des bénéficiaires	Exiger que les établissements scolaires bénéficiaires de la collaboration soient clôturés et veiller à la disponibilité des gardiens et autres veilleurs ; contrôler et régler les entrées et les accès sur les sites de travaux.	3	3	9
Attentats/ EEI/IED	Voies interurbaines d'accès aux localités et sites de travail	Enseignants, directeurs d'écoles maternelles et de CPC, travailleurs, personnels de l'UCP du PAREC, populations riveraines	Les acteurs du PAREC manquent de formation ou n'appliquent les procédures sécuritaires de déplacements, Non-respect mots d'ordre de Trêves de déplacements ou d'arrêts d'activités imposés par les activistes dans les régions du Nord - Ouest et du Sud-Ouest. Grands événements	4	4	16	Avant tout déplacement vérifier à tous les niveaux que l'accès / la route est ouverte à la circulation sécurisée et que toutes les autorisations de déplacement sont disponibles et acceptées par tous les acteurs, faire usage de détecteurs de métaux et de mines sur les sites d'activités. Eviter activités les jours de fête ou de commémoration de grands événements.	Communication sécuritaire avant tout déplacement ; Éviter les activités les jours de marché ; Respecter les horaires de déplacement ; Faire profil bas ; Former et recycler les agents sur les mesures de sécurité déjà existantes ; Cartographier les villages et itinéraires à risques ; L'utilisation des relais communautaires ; Se renseigner sur l'état de la route avant chaque départ ; Rester en contact permanent avec le responsable sécu ; Partenariat/protocole avec les FDS ;	4	3	12
Violences liées au genre :Cas d'exploitation, abus sexuel/ harcèlement sexuel	Sur tous les sites d'activités du PAREC	Enseignants, stagiaires et autres apprenants, bénéficiaires des appuis, travailleurs, personnels de l'UCP du PAREC populations riveraines	pas de formation et manque de respect des procédures et règlement intérieur, par ailleurs les frottements constants avec la jeunesse en quête des avantages liés au projet peuvent induire des VBG	4	2	8	Respecter toutes les consignes de sécurité des lieux d'activités et les codes de bonne conduite des personnels de l'UCP	Signature du code de bonne conduite par tous les intervenants du projet.	3	2	6
Affrontements	Lieux publics	Enseignants,	Absence de	2	2	4	Respecter toutes		1	1	1

communautaires/ interethniques :	de manifestation s	directeurs d'écoles maternelles et de CPC, travailleurs, Personnels de l'UCP du PAREC	formation, d'application des procédure pendant l'exécution des travaux en suivant les mouvement de foule ou de continuer à travailler dans le site d'affrontement				les consignes de sécurité et les codes de bonne conduite des sites d'activités.	Ne pas être à l'origine de ces affrontements ; Eviter les lieux des affrontements ; Ne pas prendre part aux affrontements ; Rester neutre ; Si nécessaire réduire les activités pendant la période.			
Manifestations / mouvements de foule	Lieux publics de manifestation s	directeurs d'écoles maternelles et de CPC, travailleurs, Personnels de l'UCP du PAREC	Absence de briefing sur les enjeux de sécurité, non-respect des procédures sécuritaires, absence ou non application du code de bonne conduite	2	2	4	Respecter toutes les consignes de sécurité et le code de bonne conduite des sites d'activités, les consignes sur les comportements en cas de manifestations.	Eviter les lieux de manifestations ; Ne pas prendre part aux manifestations ; Suspendre les activités nécessitant des regroupements.	1	1	1
Enlèvements/kidnappings;	Voies interurbaines d'accès aux localités des travaux, sites des activités et des travaux	Enseignants, directeurs d'écoles maternelles et de CPC, travailleurs, Personnels de l'UCP du PADESCE	Absence de briefing sur les enjeux de sécurité, non-respect des procédures sécuritaires, absence ou non application du code de bonne conduite	3	3	9	Eviter de s'isoler ou de se retrouver isolé sur un site, éviter de tenir des appareils qui peuvent engendrer les doutes et être assimilés aux appareils d'espionnage (tel de talki walki et téléphones sophistiqués.	Mise en place d'un Standard Opérationnel Procédure (SOP) déplacement ; Veille sécuritaire ; Mise en place des points focaux locaux ; Eviter la présence des caucasiens ; Eviter de se présenter comme agent de l'administration publique ; Utilisation des véhicules low profile ; Prévoir une cellule de crise ; Eviter de se déplacer seul ; Banalisation des véhicules.	3	2	6
Attaques armées/fusillades	Toutes les voies d'accès dans les régions du Nord-Ouest, Sud-Ouest et la section Nord de l'Extrême- Nord (route nationale №1, voies d'accès dans le Mayo- sava, le Mayo- Tsanaga et le	Enseignants, directeurs d'écoles maternelles et de CPC, travailleurs, Personnels de l'UCP du PAREC	Les chauffeurs manquent de formation ou n'appliquent les procédures sécuritaires de déplacements. Non-respect des mots d'ordre de trêves de déplacements ou d'activités imposés dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Grands	4	4	16	Avant tout déplacement vérifier à tous les niveaux possible que l'accès / la route est ouverte à la circulation sécurisé et que toutes les autorisations de déplacement sont disponibles et acceptées par tous les acteurs. Eviter activités les jours de fête ou de	Circuler en convoi pour limiter les aller et retour sur les accès. Eviter/restreindre si possible les escortes militaires qui peuvent augmenter la vulnérabilité ou irriter certains acteurs, tenir avec tous les chauffeurs et personnes dédiées au déplacement une séance de briefing de sécurité, sur les comportements à adopter en cas d'attaque ou d'agression sur la	3	3	9

	Logone et Chari)		évènements.				commémoration de grands évènements.	route.			
Assassinats/Meurtres	Les voies interurbaines d'accès aux sites d'activités, sites d'activités	Enseignants, directeurs d'écoles maternelles et de CPC, , travailleurs, Personnels de l'UCP du PAREC	Pendant les travaux, pour des raisons d'absence de briefing sur les enjeux de sécurité, non-respect des procédures sécuritaires, absence ou non application du code de bonne conduite	4	4	16	Faire signer le code de bonne conduite à tous les acteurs du projet , tenir des réunions hebdomadaires de sécurité et réajuster les consignes des sûreté et de sécurité au regard des incidents et des conséquences	Privilégier l'utilisation de la main d'œuvre locale sur les sites d'activités et pour les régions anglophones utiliser prioritairement le personnel d'expression anglophone ou ayant une parfaite maîtrise du pidjin, renvoyer des chantiers toutes les personnes qui violent plus d'une fois les consignes de sécurité/code de bonne conduite, éviter d'organiser sur les sites d'activités les activités pouvant engendrer la colère des populations pour non-participation comme des fêtes ou des regroupements importants	3	2	6

Tableau 11: Matrice des risques de sécurité du PAREC

Critique (5)					
EXTRÊME (4)					
IMPORTANT (3)			-Inondations -Braquage/ agressions /vol/cambriolages -Attaques armées fusillades	- Attentats / EEI/IED	
MODERE (2)			-Accidents -VBG/EAS/HS -Enlèvements/ kidnap; - Assassinats/Meurtres		
NEGLIGEABLE (1)	- Affrontements communautaires/ interethniques ; - Manifestations /Mouvements de foule				
Gravité / Probabilité	FAIBLE (1)	MOYEN (2)	FORT (3)	TRES FORT (4)	CRITIQUE (5)

IV.5.3. Evaluation des risques de sécurité liés au PERACE

IV.5.3.1- Les activités du PERACE

La mise en œuvre dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord du PERACE, passe par le déploiement sur le terrain d'un groupement d'entreprises pour la réalisation de ses activités dans diverses localités, suivant un ordonnancement donné. Les activités du projet se limitent, dans les régions concernées :

- Aux Etudes d'exécution ;
- A l'installation des bases-vie des entreprises de travaux ;
- A la mise en place de divers matériels de travail ;
- A la mobilisation des personnels des travaux ;
- Aux travaux de construction des ouvrages de distribution électrique (Lignes HT, lignes BT, mini centrales thermiques et solaires) ;
- Aux Travaux de distribution électrique : électrification de villages, branchement et de raccordements de ménages, installation de moulins électriques, de plateformes multifonctionnelles et de foyers améliorés ;
- Séances de sélection et de formation des femmes et des jeunes, à la fabrication de fourneaux à des fins commerciales, au développement des compétences techniques, sur la gestion des activités génératrices de revenus ;
- Au rang des activités du PERACE, se trouvent également les missions de suivi des activités de terrain de l'UGP. Ces missions, sont programmées selon un calendrier fixé à l'avance et l'urgence des activités de terrain. Il s'agit :
 - Des études de faisabilité et d'exécution des travaux ;
 - Du contrôle et de la supervision des Travaux de Construction ;
 - Des tests, de la réception provisoire ou définitive des ouvrages ;
 - De la supervision technique de la Mise en Service des Ouvrages ;
 - Du suivi de l'exécution du plan environnemental et social ;
 - De l'indemnisation de personnes affectées par les travaux ;

Le Consultant choisira de les désigner par le terme englobant MECST qui signifie « Missions d'Evaluations, de Contrôle et de Supervision Technique ». Les MECST sont comme toutes les activités du projet, exposés aux risques sécuritaires.

IV.5.3.2. Profil de risque du PERACE

Contexte et environnement des activités du PERACE

Telles que décrites ci-dessus, les activités du PERACE, sont appelées à se dérouler dans les régions sujettes à des incidents sécuritaires récurrents, et les zones de mise en œuvre du projet, notamment les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, diffèrent les unes des autres, en fonction des risques de sécurité générés, des niveaux de risques et de la probabilité de survenue de ces risques. Elles nécessitent :

- La projection sur le terrain des personnels des entreprises de construction des ouvrages de distribution électrique (Lignes HT, lignes BT, mini centrales thermiques et solaires);
- La sécurisation des bases-vie des entreprises des travaux ;
- La mobilisation sur le terrain des personnels (projection de la base-vie sur les sites de travail) pour la conduite des travaux de construction des ouvrages de distribution électrique ;
- La projection sur le terrain des matériels de travail ;
- La conduite des travaux de construction des ouvrages de distribution électrique ;
- La conduite des travaux de distribution électrique ;
- Les regroupements de jeunes et de femmes pour les formations à la fabrication de fourneaux à des fins commerciales, au développement des compétences techniques, sur la gestion des activités génératrices de revenus ;
- La projection sur le terrain des personnels des MECST ;
- La conduite sur le terrain des activités des MECST.

Identification des risques de sécurité

Le contexte sécuritaire des trois régions soumises à l'étude conduit les activités ci-dessus énumérées à s'exposer aux risques sécuritaires ci-dessous :

- **Assassinats, meurtres, braquages/agressions, attaques armées/fusillade, kidnappings :**
 - ✓ Contre les personnels des entreprises en cours de projection sur le terrain (vers les bases-vie des zones de travaux) ;
 - ✓ Contre les personnels des entreprises sur les bases-vie ;

- ✓ Contre les personnels des entreprises en cours de mobilisation (projection des bases-vie vers les sites de travaux de construction des ouvrages de distribution électrique ou de distribution électrique) ;
- ✓ Contre les personnels des entreprises sur les sites de travaux de construction des ouvrages de distribution électrique ou de distribution électrique ;
- ✓ Contre les jeunes et les femmes regroupés pour les formations à la fabrication de fourneaux à des fins commerciales, au développement des compétences techniques, à la gestion des activités génératrices de revenus ;
- ✓ Contre les membres des équipes des MECST sur les itinéraires de transit vers les sites d'études et de travail ou sur les sites d'études et de travail ;
- **Attentats EEI/IED, Mines contre les mêmes cibles** en cours de projection ou sur les sites de travail ;
- **Vols/cambriolages, vandalisme, pillage, incendie et autres destructions volontaires** contre les véhicules et les matériels de travail (câbles, carburant, compteurs, transformateurs, disjoncteurs...) ;
- **Viols/Harcèlements Sexuels/Violences basées sur le Genre/exploitation sexuelle** ;
- **Accidents sur les voies d'accès aux localités et aux sites de travaux** ;
- **Les inondations dans toute la région de l'Extrême-Nord.**
-

Impacts de la survenue des risques de sécurité sur les activités du PERACE. Ce sont :

- Psychose et découragement au sein des travailleurs, des populations, de l'équipe du projet, et des membres des MECST ;
- Pertes financières au projet, baisse de rendement et ralentissement des activités du projet, rallonge des délais de travaux ;
- Difficultés de déploiement des équipes du projet et l'incapacité d'intervention des prestataires et des membres des MECST ;
- Exposition des personnels et des matériels du projet à des risques divers ;
- Indiscrétion sur les activités du projet ;
- Stigmatisation, mauvaise renommée du projet ;
- Mécontentement des populations des zones de mise en œuvre et animosité des populations vis-à-vis du projet ;
- Accidents de travail sur les chantiers.

Mesures d'atténuation des risques de sécurité

Les mesures d'atténuation aux risques de sécurité auxquelles s'exposent les activités du PERACE sont nombreuses, notamment :

La tenue des formations dans lieux sécurisés, ou la sécurisation des sites et séances de formation ;

Le respect des mots d'ordres de villes mortes ou d'arrêts d'activités des GANE;

La bonne sensibilisation des populations ;

L'escorte et la banalisation des véhicules du projet ou des MECST et des convois du projet ;

La sécurisation des sites d'étude ou de travail, et des itinéraires de travaux ;

Privilégier le recrutement de jeunes locaux et en utiliser pour infiltrer les sites de travaux ;

Impliquer les leaders communautaires dans les recrutements de travailleurs de bonne foi ;

Discrétion dans la prise de décisions ;

L'usage de détecteurs de métaux et de mines sur tous les sites et lieux d'activités ;

La sécuriser les bases-vie des entreprises de travaux ;

Sécuriser les véhicules dans les bases-vie en dehors des heures d'utilisation et les autres matériels en magasin ;

Ne sortir les matériels que pour utilisation, et ramener dans les bases-vie, les matériels non utilisés ;

Faire adhérer à tous les acteurs du projet le code de conduite et les inciter à leur respect strict ;

Sanctions de manière exemplaire les travailleurs du projet contrevenant au code de conduite ;

IV.5.3.3. Matrice des risques sécuritaires du PERACE

L'usage du tableau d'évaluation des risques mis à disposition par les coordinations des projets, conduit aux tableaux de risques, degré de criticité et mesures de mitigation, et la matrice des risques de sécurité du projet qui suivent :

Méthode de calcul : Le risque est l'impact du risque x la probabilité de survenue du risque

Tableau 12: Risques, degré de criticité et mesures de mitigations du PERACE

Menaces	VULNERABILITES			Probabilité	Impact	Niveau de risque	MESURES D'ATTENUATION		RISQUE RESIDUEL		
	Lieux où les menaces pourraient se produire	Quoi ou qui est à risque?	Quand? Pourquoi ? (manque de procédure, formation, équipement, etc...)?				Lister les mesures à implémenter pour réduire le risque de probabilités d'occurrences	Lister les mesures à implémenter pour réduire l'impact si le risque se produit	Probabilité résiduelle	Impact résiduel	Niveau de risque résiduel
Accidents	<i>Voies d'accès aux localités et aux sites de travaux</i>	<i>Personnels des entreprises des travaux, l'ingénieur conseil, personnels de l'UCP du PERACE, populations riveraines</i>	<i>Manque d'entretien des véhicules absence des procédures et formation sur les mesures de sécurité de</i>	5	4	20	Former tout le personnel sur les mesure de sécurité transport, au chantier, précaution anti incendies, déplacement en zones piégées	Le respect du SOP déplacement ; Entretien régulier des véhicules, dotation régulière en matériels de protection (ceinture lombaire, casque, chaussures de sécurité pour les motos) ; Souscrire à une assurance tous risques ; Doter le personnel en kits premier secours ; Former le personnel en premier secours ; Tenir compte de l'amortissement de l'engin et non de la durée de vie.	3	3	9
Inondations	<i>Toute la région de l'Extrême-Nord</i>	<i>Matériel de chantier, personnels dans le chantier, le financement</i>	<i>Pendant la saison pluvieuse toutes les routes sont inaccessibles, une bonne partie de la région est inondée, les vecteurs de maladie se multiplient et tout ceci engendre les retard pour les travaux</i>	5	5	25	Anticiper sur une planification des travaux en tenant compte des périodes d'inaccessibilité dans les zones inondables	Réduire les déplacements pendant la saison des pluies ; Bien planifier les activités en saison pluvieuses ; Bien identifier les zones à risque ; Former les staffs aux premiers secours et à la natation ; Consulter la météo avant les sorties ; Prévoir des sacs étanches pour la protection du matériel électronique;	3	3	9

<p>Braquage/ agressions/vol/cambriolage</p>	<p>Base vies, chantiers, déplacement entre les unités des travaux</p>	<p>Matériel de chantier, tous personnels.</p>	<p>Absence de formation sur la sécurité des lieux par le personnel, absence des unités de veilles (gardiennage),</p>	<p>5</p>	<p>3</p>	<p>15</p>	<p>Mettre des systèmes de gardiennage dans tous les sites exploités par le projet, entreprises des travaux, former tous les personnels sur les enjeux de sécurité, éviter les déplacements nocturnes ou de s'isoler, rester dans les bases vies/travaux en cas de repos ou arrêt de chantier, éclairer au maximum des bases vie et de chantier.</p>	<p>Elever les clôtures des bureaux et des bases ; Assurer une formation continue des gardiens ; Cadenasser les engins dans les bases en dehors des heures d'utilisation ; contrôler les entrées des bases et les accès sur les sites de travaux ; Maintenir à jour le registre de visite, prévoir un parking sécurisé ; Respecter les heures sécurité ; - Choisir des engins de couleur discrète.</p>	<p>3</p>	<p>3</p>	<p>9</p>
<p>Attentat/ EEI/IED</p>	<p>Voies interurbaines, accès aux chantiers, bases vies et de chantier</p>	<p>Personnel des entreprises des travaux, l'ingénieur conseil, personnels de l'UCP du PERACE, populations riveraines</p>	<p>Les acteurs impliqués aux activités du chantier manquent de formation ou n'appliquent les procédures sécuritaires de déplacements, le matériel est convoyé sans vérification de certaines autorisations Non-respect mots d'ordre de trêves de déplacements ou d'arrêts d'activités imposés par les activistes. Grands événements.</p>	<p>4</p>	<p>5</p>	<p>20</p>	<p>Avant tout déplacement vérifier à tous les niveaux que l'accès / la route est ouverte à la circulation sécurisée et que toutes les autorisations de déplacement sont disponibles et acceptées par tous les acteurs, faire usage de détecteurs de métaux et de mines sur les sites des travaux et dans les bases vie. Eviter activités les jours de fête ou de commémoration de grands événements.</p>	<p>Communication sécuritaire avant tout déplacement ; Éviter les activités le jour de marché ; Respecter les horaires de déplacement ; Faire profil bas ; Former et recycler les agents sur les mesures de sécurités déjà existantes ; Cartographier les villages et itinéraires à risques ; L'utilisation des relais communautaires ; Se renseigner sur l'état de la route avant chaque départ ; Rester en contact permanent avec le responsable sécu ; Partenariat/protocole avec les FDS ;</p>	<p>4</p>	<p>4</p>	<p>16</p>
<p>Violences liées au genre :Cas d'exploitation,</p>	<p>Dans les bases vie,</p>	<p>Personnel des</p>	<p>pas de de formation et de respect des</p>	<p>5</p>	<p>4</p>	<p>20</p>	<p>Respecter toutes les consignes de</p>	<p>La mise en place au niveau des communes et autres collectivités</p>	<p>3</p>	<p>3</p>	<p>9</p>

abus sexuel/ harcèlement sexuel	localités des travaux	entreprises des travaux, l'ingénieur conseil, personnel de l'UCP du projet PERACE, populations riveraines	procédures et règlement intérieur par ailleurs les frottements constantes avec la jeunesse en quête des avantages liés au projet pourront induire des VBG				sécurité du Chantier et les codes de bonne conduite du chantier et des personnels de l'UCP	des organes et des actions de sécurisation de la gestion foncière qui prenne en compte les droits fonciers des femmes pour permettre de réduire les contraintes liées aux normes coutumières d'accès. Signature du code de bonne conduite par tous les intervenants du projet.			
Affrontements communautaires/ interethniques :	Lieux publics de manifestations	Personnel des entreprises des travaux, l'ingénieur conseil, personnel du projet PERACE	Absence de formation, d'application des procédures pendant l'exécution des travaux en suivant le mouvement de la foule ou de continuer à travailler dans le site d'affrontement	3	3	9	Respecter toutes les consignes de sécurité du Chantier et le code de bonne conduite du chantier	Ne pas être à l'origine de ces affrontements ; Eviter les lieux des affrontements ; Ne pas prendre part aux affrontements ; Rester neutre ; Si nécessaire réduire les activités pendant la période.	1	2	2
Manifestations / mouvements de foule	Lieux publics	Personnel des entreprises des travaux, l'ingénieur conseil, personnels de l'UCP du projet PERACE	Ce risque pourra se produire pendant les travaux et pour des raisons d'absence de briefings sur les enjeux de sécurité, non-respect des procédures sécuritaires, absence ou non application du code de bonne conduite	2	4	8	Respecter toutes les consignes de sécurité du Chantier et le code de bonne conduite du chantier, les consignes sur les comportements en cas de manifestations.	Eviter les lieux de manifestations ; Ne pas prendre part aux manifestations ; Suspendre les activités nécessitant des regroupements.	2	2	4
Enlèvements/kidnappings;	Les accès au chantier, les voies interurbaines, les bases vies et de chantier	Personnel des entreprises des travaux, l'ingénieur conseil, personnel de l'UCP du projet PERACE	Ce risque pourra se produire pendant les travaux et pour des raisons d'absence de briefings sur les enjeux de sécurité, non-respect des procédures sécuritaires, absence ou non application du code de bonne conduite	4	5	20	Eviter de s'isoler ou de se retrouver isolé sur un site, éviter de tenir des appareils qui peuvent engendrer les doutes et être assimilés aux appareils d'espionnage (tel de talki walki et téléphones sophistiqués	Mise en place d'un Standard Opérationnel Procédure (SOP) déplacement ; Veille sécuritaire ; Mise en place des points focaux locaux ; Eviter la présence des caucasiens ; Eviter de se présenter comme agent de l'administration publique ; Utilisation des véhicules low profile ; Prévoir une cellule de crise ; Eviter de se déplacer seul ; Banalisation des véhicules.	3	3	9

<p>Attaques armées/fusillades</p>	<p><i>Toutes les voies d'accès dans les régions du Nord-Ouest, Sud-Ouest et La section Nord de l'Extrême-Nord (route nationale №1, voies d'accès dans le Mayo-sava, le Mayo-Tsanaga et le Logone et Chari)</i></p>	<p><i>Personnel des entreprises des travaux, personnels de l'UCP du PERACE, Matériel de chantier</i></p>	<p><i>Les chauffeurs manquent de formation ou n'appliquent les procédures sécuritaires de déplacements le matériel est convoyé sans vérification de certaines autorisations Non-respect des mots d'ordre de trêves de déplacements ou d'activités imposés par les activistes. Grands évènements</i></p>	<p>5</p>	<p>5</p>	<p>25</p>	<p>Avant tout déplacement vérifier à tout les niveaux possible que l'accès / la route est ouverte à la circulation sécurisé et que toutes les autorisations de déplacement sont disponibles et acceptées par tous les acteurs. Eviter activités les jours de fête ou de commémoration de grands évènements.</p>	<p>Circuler en convoi pour limiter les aller et retour sur les accès porter le maximum du matériel et ressources vie (sanitaires, alimentaires, humaines, etc) pour un isolement en chantier de longue durée Eviter/restreindre si possibles les escortes militaires qui peuvent augmenter la vulnérabilité ou irriter certains acteurs aux accords d'accès; tenir avec tous les chauffeurs et personnes dédiées au déplacement une séance de briefing de sécurité, sur les comportements à adopter en cas d'attaque ou d'agression sur la route.</p>	<p>3</p>	<p>3</p>	<p>9</p>
<p>Assassinats/Meurtres</p>	<p><i>les accès au chantier, les voies interurbaines, les bases vies et de chantier</i></p>	<p><i>Personnel des entreprises des travaux, ingénieur conseil, personnel de l'UC du projet PERACE</i></p>	<p><i>Pendant les travaux et pour des raisons d'absence de briefings sur les enjeux de sécurité, non-respect des procédures sécuritaires, absence ou non application du code de bonne conduite</i></p>	<p>4</p>	<p>5</p>	<p>20</p>	<p>Faire signer le code de bonne conduite à tous le personnes accédant au chantier, tenir des réunions hebdomadaires de sécurité et réajuster les consignes des sureté et de sécurité au regard des incidents et des conséquence</p>	<p>Utiliser la main d'œuvre locale et pour les régions anglophones utiliser exclusivement le personnel d'expression anglophone ayant un parfaite maîtrise du pidgin renvoyer du chantier toutes personnes qui viole plus d'une fois les consignes de sécurité/code de bonne conduite éviter d'organiser dans les base vies les activités pouvant engendrer la colère des populations pour non-participation comme des fêtes ou des regroupement importants</p>	<p>3</p>	<p>2</p>	<p>6</p>

Tableau 13: Matrice des risques de sécurité du PERACE

Critique (5)					
EXTRÊME (4)				-Attentats /EEI/IED	
IMPORTA NT (3)			-Accident de la route -Inondations Braquage/ agressions/vol /cambriolage - VBG/EAS/HS -Enlèvements/ kidnappings -Attaques armées/fusillades		
MODERE (2)	-Affrontements communautaires/ interethniques	Manifestatio ns/ mouvements de foule	Assassinats/Meurtres		
NEGLIGE ABLE (1)					
Gravité / Probabilité	FAIBLE (1)	MOYEN (2)	FORT (3)	TRES FORT (4)	CRITI QUE (5)

V. ANALYSE DES OPINIONS DES COMMUNAUTÉS AFFECTÉES SUR L'INSÉCURITÉ ET SA GESTION AU SEIN DES PROJETS

V.1. Attitude générale envers les projets

La mise en œuvre du PERACE est particulièrement plus visible au niveau des populations des zones concernées où elle a déjà été effective, à travers l'ampleur de ses travaux. Celles des localités où elle ne l'a pas encore été espèrent également en bénéficier. De villages entiers sont traversés par des lignes de distribution électrique construites ou qu'il faut construire. Des entreprises de construction et leurs personnels se déploient sur le terrain, mobilisation qui crée et donne des emplois aux populations des zones rurales traversées. Plusieurs ménages sont branchés et raccordés à la suite de l'électrification des villages, plusieurs jeunes et femmes sont formés à la fabrication des fourneaux, au développement des compétences et à la gestion des activités génératrices de revenus, ce qui est globalement profitable aux populations au sein de laquelle les acteurs du projet sont imbriqués. Les populations sont conscientes de l'amélioration du niveau énergétique de leurs localités, des commodités mises en place ou renforcées par le PERACE, de l'éloignement du désœuvrement de plusieurs jeunes locaux, et de manière générale.

S'agissant du PADESCE et du PAREC, ils sont beaucoup plus visibles au sein de leurs parties prenantes (enfants, élèves, parents d'élèves, enseignants, formateurs, Chefs d'Établissements et de Centres de Formation Professionnelle, directeurs d'écoles, directeurs d'écoles maternelles et de CPC, travailleurs issus des PMI et PME, Chefs d'entreprises, Responsables des entreprises du secteur informel, Communautés autour des établissements bénéficiaires, prestataires de services, Autorités administratives, Responsables des services publics, notamment du MINEDUB, du MINSEC et du MINEFOP, ...) qu'ils ne le sont de la part des populations en général.

Plusieurs de ces parties prenantes bénéficient des services du PADESCE et du PAREC, et les considèrent comme des projets novateurs qui boostent, améliorent l'accès à un enseignement de qualité dans les régions desservies. Des outils didactiques sont gracieusement mis à la disposition des élèves, des établissements scolaires et de formation, les conditions de vie et les matériels de travail relevés et améliorés, puis le niveau professionnel amélioré dans les entreprises, PME et PMI partenaires, de même que des appuis financiers disponibles et vulgarisés. Des prestataires de service et leurs employés se voient éloignés du chômage et de de l'inactivité, toutes choses de nature à améliorer le quotidien et l'avenir de

plusieurs couches de la société, à éloigner le désœuvrement de plusieurs jeunes locaux de manière générale.

En définitive, les communautés affectées accueillent favorablement les activités du PERACE, du PADESCE et du PAREC, ce qui n'est pas sans exclure que leurs activités et leurs acteurs restent soumis aux actions néfastes des GANE favorables à la désobéissance civile en cours dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, ou encore des GANE affiliés au JAS ou à l'ISWAP dans la région de l'Extrême-Nord qui sont indifférents aux activités des projets en particulier, mais ne manqueraient pas d'agir à l'encontre de leurs acteurs.

V.2. Perception de la population sur l'impact de l'insécurité sur les travaux des projets

De par les activités liées à leur mise en œuvre, les PADESCE et PAREC encore dits de l'éducation ont moins de visibilité, sont beaucoup moins perceptibles au sein de l'ensemble des populations. Ils sont plus connus du personnel du système éducatif, des professionnels de l'enseignement, des membres de GIC, de certaines associations, de certaines PMI et PME et CPC bénéficiant de leurs appuis. Leurs activités sur le terrain ne durent que le temps des regroupements sur les lieux d'instruction, sur les lieux de remise des appuis, le temps du convoyage de référentiels d'enseignement ou sur les sites de distributions et de remise de dons, les travaux de réhabilitation, de connectivité ou de connexion, ou encore le temps des MECST. Les populations en général n'ont même pas le temps de s'en rendre compte. Les sources d'insécurité étant bien disséminées au sein de cette population, l'insécurité ambiante n'a pas de gros impact sur la mise œuvre des projets.

S'agissant du PERACE, sa mise en œuvre est beaucoup plus visible au niveau des populations, à travers l'ampleur de ses réalisations. De villages entiers sont traversés par des lignes de distribution électrique construites ou qu'il faut construire. Cela est plus visible, plus palpable, prend plus de temps, le séjour sur le terrain des entreprises de construction et leurs personnels parmi lesquels sont intégrées les populations est plus long, et ces derniers sont exposés à plus de risques. Plusieurs ménages sont branchés et raccordés à la suite de l'électrification des villages. En plus de cela, le temps pour les jeunes et les femmes d'être formés à la fabrication des fourneaux, au développement des compétences et à la gestion des activités génératrices de revenus, les acteurs du PERACE sont beaucoup plus imbriqués au sein de la population.

Bien que conscientes de l'amélioration du niveau de vie, du niveau énergétique de leurs localités, des commodités mises en place ou renforcées par le PERACE, de

l'éloignement du désœuvrement de plusieurs jeunes locaux, les populations accueillent favorablement de manière générale les activités du PERACE qui sont perçus comme résolvant de nombreux problèmes dans la communauté, ce qui n'est pas sans exclure que leurs activités et leurs acteurs soient soumis aux actions néfastes de la frange des populations favorables à la désobéissance civile en cours dans le NOSO, et dont l'objectif premier reste de faire écho, de faire sensation, pour montrer que la contestation demeure, que la lutte perdure. Dans l'Extrême-Nord du pays, les terroristes de Boko Haram qui pour la plupart viennent de l'extérieur malgré quelques complicités internes, sont et restent indifférents aux acteurs des différents projets, ce qui n'exclut pas une manifestation négative de leur part, surtout à l'encontre des acteurs du PERACE, dont la mise en œuvre se fait dans la durée et dans la profondeur.

V.3. Points de vue des populations sur l'implication Forces de Défense et de Sécurité, des sociétés de sécurité, des groupes d'autodéfense, dans mise en œuvre des projets.

Dans les régions du NOSO, l'implication des FDS dans la mise en œuvre des projets est très mitigée. Pendant que les populations défavorables à l'irrégentisme sont pour le déploiement des FDS qui symbolisent l'Etat dans la sécurisation des projets, celles favorables à la crise socio politique en cours sont défavorables au déploiement des FDS, les considérant comme l'opresseur, l'envahisseur, comme les dignes représentants de « La Republic »⁴⁰. Une certaine franche de la population pour des raisons d'emploi, de travail, préfère les groupes d'autodéfense dans la sécurisation des projets sauf que ces groupes d'autodéfense ne disposent pas d'armement et ne peuvent valablement pas faire le poids face aux GANE, dans un environnement où foisonnent ces derniers. S'agissant des sociétés de sécurité privée, elles sont très peu disséminées dans le NOSO profond, et ne peuvent pas non plus faire le poids devant les GANE, sans encadrement sécuritaire des FDS.

Dans l'Extrême-Nord du pays, l'implication Forces de Défense et de Sécurité n'est guère redoutée par les populations. Ces derniers les préfèrent aux sociétés de sécurité privées mal connues ici, dépourvues d'armement et qui ne peuvent valablement ni défendre les populations, ni se défendre elles-mêmes face à des terroristes armés de Boko Haram. Quant aux Comités de Vigilance ou groupes d'auto-défense, ici, un arrêté régional de juin 2014 les crée dans la Région de l'Extrême Nord, en vue de participer et de continuer d'être associés à

⁴⁰ La republic : terme utilisé par les sympathisant de la crise sociopolitique en cours dans le NOSO pour désigner l'Etat du Cameroun, l'Etat oppresseur, qui est en conflit avec leur Etat fictif d'Ambazonie.

la lutte contre différents défis de sécurité, aux côtés des autorités administratives et des éléments des FDS. Ils font partie de la population, mais leur mission première est de porter le renseignement relatif aux manifestations des terroristes de Boko Haram (actes posés, approche, signalements, ...) aux FDS et aux autorités administratives. Ils ne sont donc pas indiqués pour sécuriser les projets quel qu'ils soient, mais ils peuvent le faire de manière incidente et à travers le renseignement.

V.4. Facteurs socio culturels pertinents à prendre en compte en cas d'intervention des FDS pour protéger les sites de travaux ou autres activités des projets

Faire intervenir les éléments des FDS pour la protection de sites ou autres activités des projets nécessite de prendre en compte plusieurs facteurs socio-culturels, parmi lesquels :

- Le respect des mots d'ordres de villes mortes ou d'arrêts d'activités des GANE pour les travaux ou les différentes activités des projets, afin d'éviter ou de ne pas susciter être à la cause d'éventuelles confrontations avec les Forces ;
- Il faut impliquer la communauté dans la mise en œuvre des projets, en donnant de l'importance aux Chefs traditionnels, aux leaders communautaires, leaders associatifs (hommes, femmes et jeunes très actifs dans les activités dans la zone du projet), leaders religieux, député, sénateurs, chefs d'entreprise reconnus localement, dans les recrutements de travailleurs locaux des projets, et dans la marche de ses activités. Ces interlocuteurs sont capables d'animer des espaces de dialogue fructueux avec les collectivités locales. La présence de travailleurs locaux, et surtout de jeunes, sur les sites de travaux des projets est un facteur socio-culturel important à prendre en compte ;
- Les us et coutumes locales ;
- La communication (les langues parlées localement) ;
- Prendre en compte l'avis des Chefs traditionnels et des leaders communautaires en cas de survenue d'incidents graves, genre kidnappings de travailleurs, afin de leur donner l'impression de garder la main sur leurs sujets, et de disposer de vastes pouvoirs dans le cadre de la résolution des conflits importants ;
- Sensibiliser le commandement des FDS et les éléments des FDS sur la nécessité de créer et de maintenir une approche collaborative avec la communauté, respecter et de prendre en considération les populations et les membres de leurs familles, pour gagner leur sympathie et se faire accepter (absence de brutalité injustifiée, éviter tous cas de VBG/VCE/Viols) ;

- Eviter au maximum et au besoin tout contact inutile avec les populations qui ont leurs habitudes, leurs meurs et leurs coutumes, afin de ne pas multiplier les occasions d'incidents ;
- Eviter de s'isoler et toute fréquentation de milieux réputés malsains identifiés dans les villages, afin d'éviter au Haut commandement la survenue d'incidents désagréables à l'encontre des éléments des FDS ;

VI. SITUATION HUMANITAIRE DANS LES REGIONS DES POJETS

Comme cela a été dit précédemment, plusieurs ONG (notamment IRC, FAO/PAM, CICR, PNUD, UNICEF, UNHCR, Plan International Cameroun, Care International, NRC, CARITAS, INTERSOS, OCHA, DRC, MSF, ACF, PUI installées dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, puis Good Neighbors, ALDEPA, CADEPI, et Solidarité Internationale exerçant exclusivement dans la région de l'Extrême-Nord, sans oublier LUKMEF-Cameroon dans celle du Sud-Ouest, et Citizens Outreach Cameroon dans celle du Nord-Ouest, apportent un véritable encadrement aux populations en détresse, en leur distribuant des matériels de première nécessité, puis leur venant en aide sur les plans alimentaire, médical ou hospitalier.

Actuellement, il n'existe plus de camps de réfugiés dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, la plupart des personnes en situation de nécessité ayant migré en famille dans les autres villes des autres régions du pays, ou y exerçant des métiers précaires, tels que la prostitution pour les jeunes filles et les travaux domestiques champêtres et de ménage. Dans la région de l'Extrême-Nord, des camps de réfugiés demeurent actifs à Minawao près de Mokolo et Banki à la frontière avec le Nigeria, et accueillent ceux qui dans les rangs du JAS et de l'ISWAP, se rendent aux autorités ou aux éléments des FDS.

Des camps de DDR existent et demeurent actifs à Bamenda (région du Nord-Ouest), Buea (région du Sud-Ouest), Mora et Meri (région de l'Extrême-Nord), pour accueillir les irrédentistes des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, puis les terroristes de JAS et ISWAP qui se rendent aux autorités dans la région de l'Extrême-Nord. Malheureusement, ils sont mal gérés et tenus, surtout en ce qui concerne les camps de Bamenda et Buea, et n'exercent aucun attrait sur les potentiels résidents. Au 10 novembre 2023, 1460 hommes, 887 femmes, et 1408 enfants étaient enregistrés dans les trois Centres de DDR des régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord (Source : ONU Migration, communiqué du 23 novembre 2023). Les enfants associés aux groupes armés le sont très souvent du fait de kidnappings ou du fait d'être nés dans les familles qui font partie de ces groupes.

VII. CONSIDERATIONS SECURITAIRES SPECIFIQUES AUX PROJETS

VII.1. Comment faire face aux acteurs armés non étatiques

Par acteurs armés non étatiques, il faut entendre :

- Les bandits, malfaiteurs de tous bords, les GANE en provenance du Nigeria et agissant dans le cadre du mercenariat dans la crise en cours dans le NOSO, les GANE en provenance du Nigeria (région de Mubi) et insécurisant les zones frontalières des régions du département du Mayo-Tsanaga (arrondissement de Bourha), et celles en provenance du Tchad, mettant à mal les zones frontalières du département du Mayo-Danay, les GANE intérieurs mettant à mal les périphéries de la ville de Mokolo (Mayo-Tsanaga) et certaines localités reculées du département du Mayo-Kani, les terroristes de Boko Haram qui sévissent dans la région de l'Extrême-Nord du pays, notamment dans les départements du Mayo-Tsanaga, du Mayo-Sava, du Logone et Chari, particulièrement dans le lac Tchad, les trafiquants d'armes, de munitions, de matériels militaires et autres facilitateurs divers ;
- Les membres des COVI locaux et autres membres des groupes d'autodéfense.

Face aux GANE et aux terroristes, Il faut :

- Eviter toute compromission ;
- Eviter de céder à leur chantage, et surtout de leur verser des pots de vin. Ils reviendront en exiger et en exigeront davantage encore ;
- Les dénoncer, tout faire pour contribuer à leur neutralisation, au minimum à leurs interpellations et à leur déferrement devant la justice ;
- Les inciter à déposer les armes et à rejoindre les camps du CNDDR ;
- Agir sur les pouvoirs publics afin qu'au plan politique, les compromis avec leurs sponsors de la diaspora ou de l'intérieur soient non seulement recherchés, mais atteints, de manière à les amener à cesser leurs activités ;
- Prescrire aux travailleurs des projets une bonne tenue sur le plan comportemental, de manière à éviter de s'exposer en fréquentant les endroits isolés, les endroits réputés criminogènes, et à respecter les mesures et les consignes de sécurité édictées ;
- Intensifier les opérations de police et autres bouclages dans les zones réputées dangereuses et multiplier les patrouilles de présence dans les sites sensés les héberger, pour les faire déguerpir ;
- Intensifier les opérations militaires dans les sanctuaires des GANE ou de terroristes identifiés dans les villes, aux abords des villages traversés par les travaux des projets ;

- Susciter une participation active et une pleine implication des populations aux activités des projets tout au long du processus, en vue de les empêcher de perturber les projets.

Face aux COVI locaux et autres membres des groupes d'autodéfense :

Les autorités administratives, les populations et les FDS doivent :

- Bien suivre et bien encadrer leurs activités, de manière à éviter les débordements, les abus et les prises d'initiatives malheureuses ;
- Mettre à leur disposition les moyens de travail et être à leur écoute pour donner suite à leurs difficultés.

VII.2. Capacités de gestion des risques liés à la sécurité des projets par les institutions gouvernementales responsables des projets

Par institutions gouvernementales responsables du projet, il faut entendre les autorités administratives locales et tous leurs démembrements (services administratifs), les autorités municipales), les unités des FDS des localités bénéficiaires des projets.

VII.2.1 Attitude des institutions gouvernementales des localités bénéficiaires des projets

Pour les autorités rencontrées et certains acteurs déconcentrés des projets, bien qu'ils ne soient pas encore mis en œuvre dans toutes les localités, les projets sont salutaires pour les populations :

Grâce au PAREC, les élèves reçoivent les dotations de livres, les enseignants sont plus disponibles et mieux formés, les APE reçoivent des appuis financiers, etc ..., toutes choses bénéfiques pour les élèves et le système éducatif en général ;

Grâce au PADESCE, les nouveaux curriculums (programmes) sont vulgarisés, de même que plusieurs actions novatrices (constructions d'ouvrages mineurs en vue d'améliorer les commodités, réhabilitation, ...) ;

Le PERACE quant à lui, contribue à améliorer le bien-être et le développement énergétique des localités et est perçu comme un facteur d'amélioration du niveau économique et social des populations meurtries d'une part par une crise sociopolitique qui n'a que trop duré, et d'autre part par de récurrentes manifestations de terroristes de Boko Haram. Il va pendant sa mise en œuvre, employer les jeunes des localités traversées, et les éloigner ainsi du désœuvrement, en leur permettant de vivre dans de bien meilleures conditions. Globalement, les autorités rencontrées ont promis mettre tout en œuvre pour un succès total de la mise en

œuvre des projets dans leurs circonscriptions respectives, à travers la sensibilisation des populations à adhérer aux projets et l'accompagnement sécuritaire requis.

VII.2.2 Capacités des institutions gouvernementales locales à sécuriser les projets

La question est celle de savoir si les institutions gouvernementales sont à même de sécuriser les activités des projets, ou alors de donner une suite aux différentes sollicitations sécuritaires ou difficultés liées à la mise en œuvre des projets.

VII.2.2.1. Evaluation des Forces de sécurité gouvernementales des régions des projets

Plusieurs unités et Formations des FDS et des Operations spéciales sont installées sur l'étendue des régions concernées par les projets, notamment les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord. Il s'agit :

Pour la Région du Sud-Ouest, il s'agit :

- Des formations de la RMIA 2 et des unités élémentaires qui leur sont subordonnées, notamment :
 - ✓ La 21^e Brigade d'infanterie Motorisée de Buea, ses Bataillons (21^e BCS⁴¹ et 21^e BIM⁴² à Buea, 22^e BIM Mamfe, 21^e BA⁴³ à Kumba), et leurs Compagnies disséminés sur l'étendue de la région du Sud-Ouest ;
 - ✓ La Force de Fusiliers Marins Commando de la Marine Nationale, avec ses Bataillons (21^e BAFUMAR⁴⁴ à Ekondo-Titi et 22^e BAFUMAR à Mundemba) ;
- Du BSA⁴⁵ de Tiko;
- Des formations de RG2 et des unités élémentaires qui leur sont subordonnées, notamment la Légion de Gendarmerie du Sud-Ouest, ses Escadrons, Compagnies et Brigades de gendarmerie disséminés sur l'étendue de la région du Sud-Ouest ;
- Des structures régionales et délocalisées dans les Chef lieux de départements, de la DGRE ;
- Des Centres de secours du CNSP ;
- Des formations du BIR (7^e BIR à Kumba, et le BIR Delta à Bakassi) ;

Pour la Région du Nord-Ouest, il s'agit :

⁴¹ BCS : Bataillon de Commandement et des Services

⁴²BIM : Bataillon d'Infanterie Motorisée

⁴³ BA : Bataillon d'Appui

⁴⁴ BAFUMAR : Bataillon de Fusiliers Marins

⁴⁵ BSA : Bataillon Spécial Amphibie

- Des formations de la RMIA 5 et des unités élémentaires qui leur sont subordonnées, notamment :
 - ✓ Du 5^e BCS à Bamenda ;
 - ✓ De la 51^e Brigade d'infanterie Motorisée de Bamenda, ses Bataillons (51^e BCS et 51^e BIM à Bamenda, 52^e BIM Nkambe, 52^e BIM à Wum, 51^e BA à Kumbo), et leurs Compagnies disséminés sur l'étendue de la région du Sud-Ouest ;
 - ✓ De la Base Aérienne 501 de Bamenda et ses BAFUSCO⁴⁶ Air ;
 - ✓ Du 5^e REGEN⁴⁷ à Bamenda;
- Des formations de la RG5 et des unités élémentaires qui leur sont subordonnées, notamment la Légion de Gendarmerie du Nord-Ouest, ses Escadrons, Compagnies et Brigades de gendarmerie disséminés sur l'étendue de la région du Nord-Ouest ;
- Des structures régionales et délocalisées dans les Chef lieux de départements, de la DGRE ;
- Du Centre de secours du CNSP de Bamenda ;
- Du 6^e BIR à Bamenda ;

Pour la Région de l'Extrême-Nord, il s'agit :

- Des formations de la RMIA 4 et des unités élémentaires qui leur sont subordonnées, notamment :
 - ✓ Du 4^e BCS à Maroua ;
 - ✓ De la 41^e Brigade d'Infanterie Motorisée de Kousseri, ses Bataillons (41^e BCS à Kousseri, 41^e BIM à Maltam, 42^e BIM Mora, 43^e BIM à Mayo-Oulo, 41^e BA à Kaele), et leurs Compagnies disséminés sur l'étendue de la région de l'Extrême-Nord ;
 - ✓ 4^e REGEN à Maroua ;
 - ✓ De l'opération Serbewell⁴⁸ ;
- De la FMM (Force Mixte Multinationale de lutte contre Boko Haram) à Mora ;
- Des formations de RG4 et des unités élémentaires qui leur sont subordonnées, notamment les Légions de Gendarmerie de l'Extrême-Nord et de Kousseri, leurs Escadrons, Compagnies et Brigades de gendarmerie disséminés sur l'étendue de la région de l'Extrême-Nord ;

⁴⁶ BAFUSCO Air : Bataillon de Fusiliers de l'Air Commando

⁴⁷ REGEN : Régiment du Génie Militaire

⁴⁸ Opération Serbewell : Opération spéciale des FDS dans le lac Tchad

- Des structures régionales et délocalisées dans les Chef lieux de départements, de la DGRE ;
- Des Centres de secours du CNSP de Maroua et Kousseri ;
- Des formations du BIR (Opération Alpha et 1^e BIR à Maroua) ;

VII.2.2.2. Capacités des Forces de sécurité gouvernementales à sécuriser les projets.

Ces multiples formations et unités élémentaires n'ont ni la même hiérarchie, ni les mêmes moyens, encore moins les mêmes compétences ou attributions régaliennes. Leurs effectifs relèvent du « Secret Défense »⁴⁹, mais sont suffisamment considérables pour permettre à ce dispositif sécuritaire d'exécuter ses missions régaliennes de sécurisation des populations, de leurs biens, ainsi que de maintien de l'ordre public dans les zones des projets. C'est également et essentiellement sur ce dispositif que s'appuient toutes les administrations, les ONG, les OI et les OSC pour leurs descentes sur le terrain et la sécurisation de leurs diverses activités. Ces unités et formations ont toutes déclaré être prêtes à contribuer à la demande, à la sécurisation des projets, en mettant leur disposition, des effectifs et des moyens matériels substantiels, dans le cadre de diverses sollicitations (accompagnement sécuritaire et autres escortes de sécurisation, enquêtes et autres investigations).

Cependant, les formations et les unités des FDS sus-listées répondent d'hiérarchies diverses et ne peuvent donner suite aux sollicitations sécuritaires des projets que de manière ponctuelle.

VII.3. Evaluation des Comités de Vigilance dans les zones des Projets.

Les **groupes d'auto-défense** autrement appelés **Comités de Vigilance (COVI)** existent et foisonnent à travers diverses localités des zones des projets. Ils sont mis en place par les communautés locales appuyées par les élites extérieures et intérieures, les municipalités, les autorités traditionnelles et interviennent essentiellement au niveau des communautés à travers l'identification des comportements suspects, la collecte et la remontée d'informations sécuritaires auprès des autorités administratives, municipales, des chefs de quartiers et autres notabilités traditionnelles de proximité, et également auprès des Forces de Défense et de Sécurité. Dans la Région de l'Extrême-Nord, la création des COVI relève d'un arrêté régional de juin 2014 portant création de comités locaux de vigilance dans la Région de

⁴⁹ Secret Défense : Les effectifs des unités et formations des FDS ne sont pas portés à la connaissance du public, parce que confidentielles. L'effectif moyen d'un Bataillon est de 750 hommes. Celui d'une Brigade d'Infanterie ou d'une Légion de gendarmerie tourne autour de 2500 à 3000 hommes, et celui d'une Brigade de gendarmerie tourne autour de quinze hommes.

l'Extrême Nord. Ici, ils participent très activement aux cotés des FDS, à la lutte contre les terroristes de Boko Haram. Les membres de ces groupes sont généralement dépourvus de moyens de travail véritables, ce qui entraîne la prolifération en leurs seins d'éléments véreux ou corrompus qui parfois privilégient leurs intérêts personnels, au détriment de la cause pour laquelle ils ont été engagés.

VII.4. Evaluation des Agences de Sécurité Privées dans les zones des projets

Les zones des projets ne disposent pas de structure de sécurité privées propres.

Cependant, les structures commerciales ou privées bénéficiant du service des sociétés de sécurité privée dans ces zones, font venir vigiles d'ailleurs, notamment des villes de Douala, Yaoundé ou Garoua où plusieurs structures du genre sont établies, parmi lesquelles on peut citer Africa Security, DAK Security, Essoka Security, Panthere Security, Safety curtain Sarl, Vigilcam Security, G4S Security, Cameroonian Security Agency (CASA), Protect Security, Protex Security, Security Service du Sahel, AFROMIN, Trust Security, Security Office, LORIBA, Peace Security.....etc. Ils sont alors encadrés par des agences régionales ou locales de ces structures.

VII.5. Approche à adopter pour atténuer les risques sécuritaires dans les projets

Des matrices des risques sécuritaires consolidées et des mesures d'atténuation proposées en IV, il découle que les mesures suivantes sont à prendre lors l'implémentation des projets. Il s'agit de :

PADESCE et PAREC

- Tenir séminaires, réunions, formations, procéder à la distribution des appuis dans établissements disposant d'un dispositif de sécurité ou dans lieux sécurisés;
- Virer les appuis dans des comptes bancaires personnels ;
- Respecter mots d'ordres de villes mortes ou d'arrêts d'activités des GANE, éviter les activités les jours de fête ou de commémoration de grands évènements. ;
- S'assurer de la sécurisation des sites, lieux d'activité lieux ou de travaux de réhabilitation ;
- Banaliser au besoin les véhicules et convois du projet ;
- Usage de détecteurs de métaux et de mines sur les chantiers et autres lieux de travail ou de réunion ;
- Meilleure sensibilisation des responsables d'établissements : que les établissements soient clôturés, disponibilité des gardiens et autres veilleurs ; ;

- Impliquer les leaders communautaires dans les recrutements de travailleurs locaux de bonne foi ;
- Discrétion dans la prise de décisions ;
- Faire adhérer tous les acteurs du projet au code de conduite et les inciter à leur respect strict ;
- Sanctions exemplaires à l'encontre des contrevenants au code de conduite ;
- Sensibiliser les enseignants, les jeunes filles et les travailleurs au MST/SIDA ;
- Respecter le SOP déplacements, s'assurer de l'accessibilité et de l'ouverture des routes à emprunter à la circulation, et de toutes les autorisations de déplacement ;
- Cartographier les villages et itinéraires à risques, et privilégier l'utilisation des relais communautaires ;
- Procéder à l'entretien régulier des véhicules ;
- Souscrire des assurances tous risques ;
- Former les personnels et tous les intervenants du projet sur les enjeux de sécurité (Respecter toutes les consignes de sécurité des lieux d'activités et les codes de bonne conduite du chantier et des personnels de l'UCP), les consignes sur les comportements à adopter en cas de manifestations, d'attaque ou d'agression sur le route, de déplacement en zone piégée etc... aux premiers secours et à la natation;
- Bien planifier les travaux et les activités, en tenant compte des périodes d'inaccessibilité dans les zones inondables, consulter la météo avant les sorties, prévoir des sacs étanches pour la protection du matériel sensible ;
- Tenir des réunions hebdomadaires de sécurité et réajuster les consignes des suretés et de sécurité au regard des incidents survenus et des conséquences.

PERACE

- Banaliser au besoin les véhicules et convois du projet ;
- Sécuriser tout mobilisation de personnels (Escorte de véhicules de transport des personnels vers les sites de travail) ;
- Respecter mots d'ordres d'arrêt de travail des GANE ;
- Sécuriser les bases-vie des entreprises et les sites d'entreposage des matériels ;
- Réintégrer les véhicules dans les bases-vie en dehors des heures d'utilisation, et les matériels en magasin ;
- Ne sortir les matériels que pour utilisation, et ramener dans les magasins les matériels non utilisés ;
- Effectuer et multiplier les patrouilles de sécurisation le long des sites de travaux ;

- Infiltrer les sites de travaux par les jeunes locaux recrutés ;
- Bonne sensibilisation des populations ;
- Tenir formations dans lieux sécurisés, ou sécuriser les séances de formation, et les lieux d'étude ou de travail ;
- Privilégier le recrutement de jeunes locaux sur les sites de travail ;
- Impliquer les leaders communautaires dans les recrutements de travailleurs de bonne foi ;
- Discrétion dans la prise de décisions ;
- Faire usage de détecteurs de métaux et de mines sur tous les sites de travaux, lieux d'activités et bases-vie;
- Faire adhérer à tous les acteurs du projet le code de conduite et les inciter à leur respect strict ;
- Sanctions exemplaires à l'encontre des contrevenants au code de conduite ;
- Sensibiliser les populations et les travailleurs au MST/SIDA.
- Respecter le SOP déplacements, s'assurer de l'accessibilité et de l'ouverture des routes à emprunter à la circulation, procéder à une bonne communication sécuritaire avant les déplacements et s'assurer de toutes les autorisations de déplacement ;
- Cartographier les villages et itinéraires à risques, et privilégier l'utilisation des relais communautaires ;
- Procéder à l'entretien régulier des véhicules ;
- Souscrire des assurances tous risques ;
- Former les personnels et tous les intervenants du projet sur les enjeux de sécurité (Respecter toutes les consignes de sécurité des lieux d'activités et les codes de bonne conduite), sur les mesures de sécurité existantes, les consignes sur les comportements à adopter en cas de manifestations, d'attaque ou d'agression sur le route, de déplacement en zone piégée etc... aux premiers secours et à la natation;
- Mettre des systèmes de gardiennage dans tous les sites exploités par le projet, entreprises des travaux,
- Bien planifier les travaux et les activités, en tenant compte des périodes d'inaccessibilité dans les zones inondables, consulter la météo avant les sorties, prévoir des sacs étanches pour la protection du matériel sensible ;
- Tenir des réunions hebdomadaires de sécurité et réajuster les consignes des suretés et de sécurité au regard des incidents survenus et des conséquences ;
- Circuler en convoi pour limiter les aller et retour sur les accès ;

- Porter le maximum du matériel et ressources vie (sanitaires, alimentaires, humaines, etc) pour un isolement en chantier de longue durée.

La prise de mesures d'atténuation des risques sécuritaires spécifiques au projet et édictées ci-dessus impose de l'améliorer en lui apportant de spécifications propres aux activités du projet, permettant de garantir leur pleine exécution dans les conditions de sécurité requises à élucider dans le Plan de Gestion de la Sécurité à proposer.

CONCLUSION

La crise sécuritaire en cours dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ne s'est pas estompée à ce jour de même que dans la Région de l'Extrême-Nord en proie aux terroristes de JAS et de l'ISWAP et à des GANE en provenance des pays voisins. Des incidents continuent de survenir dans ces zones, même si la quiétude vécue dans certains compartiments de ces régions, donne aux populations de vaquer normalement à leurs occupations. Des risques sécuritaires liés aux travaux demeurent. Significatifs ou résiduels en fonction de la zone du projet, ils ont partout été évalués dans ce document, de même que leurs mesures de mitigation. Si la présence des forces de sécurité de l'Etat n'est partout pas tolérée de la même façon, la possibilité de sécurisation des activités des projets par les sociétés de sécurité privée et les comités de vigilance locaux reste également mitigée, du fait de leur véritable capacité à sécuriser les activités des projets, dans un environnement où foisonnent les GANE, sans possibilité ni de se défendre eux-mêmes, ni de défendre les activités des projets face aux hommes armés. Des dispositions sécuritaires adéquates à prendre seront proposées, conformément aux Plans de Gestion de la Sécurité qui vont suivre.